

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2022

Vers un territoire durable...



Edito

Cette année, le rapport présentant la situation du développement durable revêt un caractère particulier puisqu'il propose de rendre compte des actions en cours aussi bien sur la Ville Centre qu'au sein de la Communauté d'Agglomération.

Cette démarche nous a semblé évidente afin de corrélérer et de mettre en perspective nos projets et nos modes de fonctionnement qui se veulent encore plus transversaux et plus prospectifs.

La volonté des deux exécutifs est claire cohérente et ambitieuse : proposer un cadre unique de réflexion pour alimenter nos débats autour d'enjeux planétaires qui nous obligent à faire preuve d'audace dans la construction de nos politiques publiques.

C'est ensemble que nous allons lancer des projets d'envergure en matière de transition écologique et énergétique en faveur de notre territoire. Et c'est ensemble que nous devons réussir, en recherchant les convergences et mobiliser toutes les bonnes volontés. Aussi, ce document met en avant tout à la fois, les orientations politiques et les déclinaisons opérationnelles qui permettent de mener à bien nos projets structurants afin d'accompagner la transition écologique.

Nous le savons, de nombreuses évolutions nationales ont fait évoluer les politiques locales et ont modifié nos propres regards sur les transformations nécessaires pour repenser notre action et l'adapter au changement climatique.

Au niveau international, la mise en place des Objectifs de Développement Durable et leur transcription par la France à travers la stratégie Agenda 2030, l'Accord de Paris et sa déclinaison en France par la Stratégie nationale bas carbone ont également bouleversé les stratégies locales en matière de transition écologique.

Notre territoire dispose de nombreux atouts qu'il nous faut valoriser pour entrer de plain-pied dans l'ère d'un développement durable que nous souhaitons, maîtrisé et non subi. C'est par une mobilisation de tous que nous répondrons à cette exigence environnementale partagée.

C'est aussi par l'adhésion des acteurs institutionnels, économiques et associatifs et plus largement par l'implication des citoyens que nous pourrons relever ce défi de taille.

Tel est l'objet de ce rapport, proposer une lecture accessible de nos ambitions et de nos projets, à l'échelle municipale et intercommunale pour offrir une meilleure lisibilité de nos actions sur tout le territoire.

Notre objectif est d'impulser une dynamique au service de l'exemplarité et de l'innovation.

C'est en effet, par un territoire performant et armé face aux enjeux en termes de transition écologique que nous pourrons proposer un développement harmonieux et respectueux de nos ressources et répondre ainsi aux attentes légitimes de nos concitoyens.

Partageons ensemble cette ambition, pour construire le territoire de demain.

Stéphane SBRAGGIA

Caroline CORTICCHIATO

Avant Propos

Le développement durable est devenu un enjeu incontournable à l'échelle planétaire, car il permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Cependant, si l'on veut que le développement durable prospère, il est nécessaire de chercher à le mettre en œuvre à l'échelle locale qui constitue le niveau d'intervention pertinent pour être palpable et compréhensible par tous les acteurs d'un territoire.

Ce rapport se propose donc d'examiner le rôle que le bloc local peut jouer dans le développement durable et d'identifier les moyens par lesquels il peut prendre des initiatives pour le promouvoir et le soutenir.

En examinant les moyens de mise en œuvre du développement durable localement, il sera alors possible et envisageable d'y contribuer efficacement à long terme.

Le développement durable est une notion complexe qui est souvent définie selon trois critères :

- Tout d'abord, il doit assurer le bien-être économique des populations locales ;
- Ensuite, il doit prendre en compte les impacts environnementaux des activités économiques ;
- Enfin, il doit garantir le respect des droits et d'égalité.

Il convient donc, par ce rapport, d'examiner les moyens par lesquels des politiques publiques et des pratiques favorisent ce développement ainsi que d'examiner les moyens par lesquels le bloc local peut s'impliquer dans sa promotion.

Ainsi, dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, ont l'obligation de réaliser annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité.

Ce rapport a pour objectif d'éclairer les choix politiques selon le prisme du développement durable.

L'année 2023 marque la volonté de rédiger un rapport unique décliné dans les 2 instances délibératives (Ville et CAPA) au moment du vote des budgets afin de dresser un bilan annuel des actions mais aussi de dégager des perspectives sur les années à venir pour l'ensemble de notre territoire en pensant nos politiques de manière plus transversale et sous le prisme des enjeux planétaires.

Aussi, ce rapport est structuré en 5 chapitres qui reprennent les 5 finalités du développement durable afin d'analyser comment chaque politique agit concomitamment et avec quelle ampleur sur les 5 finalités du développement durable.

En effet, si le développement durable est un concept qui vise à assurer un avenir viable pour les générations à venir, il importe qu'il se concentre sur la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, et sur l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Ainsi, le concept de développement durable, généralisé dans les années 90, permet d'envisager un développement de notre humanité dans le respect des hommes et des femmes, de leur environnement tout en garantissant le non épuisement des ressources naturelles.

Les Nations Unies ont voulu faire du développement durable, le modèle de développement qui s'applique à tous et à ce titre, elles ont adopté en 2015 les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui doivent pouvoir guider le développement de tous les pays jusqu'à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle fondamental à jouer pour que ces objectifs soient atteints. C'est dans le but d'intégrer au mieux ces objectifs de l'ONU dans ses politiques, que le territoire ajaccien a envisagé une réflexion pour adapter ces objectifs internationaux à une échelle locale.

Les actions et démarches réalisées jusqu'en 2022 sur le territoire sont présentées en fonction de leur contribution à ces ODD.

Introduction

Pour chaque ODD, le document expose visuellement en quoi nos objectifs locaux répondent à ceux définis par l'ONU.

La finalité est de se servir de cette nouvelle base de travail pour alimenter nos réflexions et compléter nos actions sur les années à venir. C'est pourquoi cette année doit être considérée comme « une année test » dans la mise en œuvre effective de cette déclinaison qui fera l'objet d'un bilan et d'une évaluation en interne.

En effet les ODD pensés à l'échelle planétaire doivent se confronter aux réalités locales, elles-mêmes soumises à des contraintes environnementales et sociétales spécifiques.

Pour notre territoire les ODD 1, 6, 7, 11, 12 et 13 sont les plus avancées.

Cependant, nous nous sommes efforcés de structurer notre bilan sur l'ensemble des ODD.

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



ODD 1

- 1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
- 1.4 Donner un accès aux mêmes droits, aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
- 1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes



ODD 2

- 2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production



ODD 3

- 3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol



ODD 4

- 4.2 Des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et une éducation préscolaire de qualité
- 4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement de qualité et à un coût abordable
- 4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable



ODD 5

- 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative



ODD 6

- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
- 6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux



ODD 7

- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 Augmenter la part des énergies renouvelables (ENR) dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



ODD 8

8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production

8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



ODD 9

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain

9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement

9.5 Renforcer la recherche scientifique



ODD 10

- 10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
- 10.4 Adopter des politiques notamment budgétaires, salariales et dans le domaine de la protection sociale et parvenir progressivement à une plus grande égalité



ODD 11

- 11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable
- 11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- 11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.5 Réduire le nombre de personnes tuées ou touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes
- 11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets
- 11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs



ODD 12

- 12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- 12.5 Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets
- 12.7 Promouvoir les marchés publics responsables
- 12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature



ODD 13

- 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide



ODD 14

À l'heure actuelle aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par la Ville



ODD 15

- 15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
- 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires



ODD 16

- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial



ODD 17

- 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Sommaire

LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIES PAR LA France

Changement climatique

Biodiversité et ressources naturelles

Cohésion sociale et solidarité

Épanouissement des êtres humains

Consommation et production responsables

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité
- 1.2 Développer les énergies renouvelables
- 1.3 Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique
- 1.4 Favoriser l'intégration au changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales
- 1.5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
- 1.6 Réduire l'utilisation de voiture individuelle
- 1.7 Développer les modes de déplacements doux
- 1.8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les ERP
- 1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur
- 1.10 Engager la collectivité à devenir exemplaire dans ses déplacements

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

- 2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels
- 2.2 Préserver la biodiversité en ville
- 2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables
- 2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales
- 2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau
- 2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques
- 2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets
- 2.8 Favoriser le tri des déchets
- 2.9 Inciter à la réduction des déchets
- 2.10 Prévenir les risques naturels et technologiques
- 2.11 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

- 3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle
- 3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux
- 3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne
- 3.4 Développer des campagnes de prévention sur la santé et la salubrité
- 3.5 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

- 4.1 Rendre accessible la culture au public éloigné
- 4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif
- 4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie
- 4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité
- 4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations
- 4.6 Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique de la Ville
- 4.7 Animer et faire vivre les quartiers ajacciens
- 4.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans la diversité

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

- 5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable

- 5.2 Former les agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques
- 5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitants
- 5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments
- 5.5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable
- 5.6 Préserver le patrimoine architectural de la ville
- 5.7 Coopération financière et technique auprès des villes partenaires
- 5.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Comment aborder le rapport développement durable 2022

Les actions de transition écologique présentées dans ce rapport sont mises en perspective avec les objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies et qui répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. C'est le sens des pastilles numérotées qui sont proposées au début de chaque action développée dans ce document.

CHANGEMENT CLIMATIQUE —————> Intitulé de la finalité de Développement Durable (défini par la France permettant de classer nos objectifs)

1.1 —————> Numéro de l'action

Améliorer les performances énergétiques de la collectivité (CAPA/Ville) —————> Objectifs fixés par la ville d'Ajaccio et/ou la CAPA

ODD 7 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 
7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique		
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets		
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles		

ODD et cible principale

Objectifs de la ville d'Ajaccio mobilisant d'autres ODD et cibles secondaires

1.1 Améliorer durablement les performances énergétiques de la collectivité (CAPA/Ville)

Les performances énergétiques sont un levier primordial de la lutte contre le réchauffement climatique mais également de la préservation des ressources. La rénovation énergétique des bâtiments publics est une priorité du Plan de relance et également du Grand Plan d'Investissement lancé par le gouvernement.

ODD 7 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 
7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique		
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets		
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles		

La Ville d'Ajaccio repense depuis plusieurs années déjà ses équipements et sa manière de consommer de l'énergie ainsi, les objectifs sont multiples :

- Favoriser les économies d'énergie,
- Réduire les émissions de CO₂
- Encourager le développement des énergies propres.

Parce que la majorité des bâtiments publics ont été construits avant 1975, ils nécessitent aujourd'hui des investissements pour s'adapter aux nouveaux usages et offrir le confort attendu à leurs usagers. Énergivores, ils représentent également un coût important, tant en termes financiers qu'en termes d'empreinte carbone sur le territoire.

La Ville d'Ajaccio a initié en 2016 un partenariat avec l'ADEME et la CDC pour la réalisation d'un audit énergétique complet d'un panel de bâtiments communaux. A ce titre, un marché d'études a été attribué en 2017 à un groupement d'entreprise pour un montant de 77 595 €HT.

La mission a donc consisté à réaliser un ensemble d'audits énergétiques approfondis des bâtiments de la ville d'Ajaccio pour permettre de déterminer précisément la nature des travaux d'économies d'énergie à réaliser, les conditions de mise en œuvre et les montants d'investissements à envisager avec un objectif de baisse des consommations d'énergie de 75% dans ces bâtiments.

L'audit a permis de décider, en connaissance de cause, chiffres en main, le programme des interventions que nécessitent ses bâtiments pour améliorer leur performance énergétique et conduire à la proposition de plans d'actions d'optimisation et d'amélioration des bâtiment en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques, inscrits dans une démarche globale de Développement Durable répondant aux exigences suivantes :

- La réduction des impacts, tant en termes de consommation d'énergie que d'émissions de gaz à effet de serre avec un objectif de baisse des consommations d'énergie de 75% par rapport à la consommation constatée du bâtiment. Si les contraintes techniques du bâtiment ne permettent pas d'atteindre ce niveau de performance, le niveau maximal de consommations d'énergie requis sera celui du label Bâtiment Basse consommation rénovation 2009),

- L'amélioration du confort thermique hiver comme été des occupants mais également acoustique si la structure du bâtiment et/ou les usages rendent cette amélioration acoustique nécessaire,
- La maîtrise des coûts d'exploitation liés aux consommations d'énergie,
- La préservation de la spécificité architecturale du bâti,
- L'utilisation et la mise en œuvre de matériaux et techniques de rénovation adaptée au bâti ancien, préservant les échanges hygrothermiques du bâti
- L'utilisation et la mise en œuvre de matériaux et techniques de rénovation ayant un faible contenu en énergie grise,
- L'amélioration de la qualité de l'air dans le bâtiment (matériaux de construction et ventilation),
- La compatibilité avec les travaux envisagés ou à envisager pour la mise en accessibilité des bâtiments,
- La faisabilité financière de l'opération

- **Travaux de rénovation énergétique**

Les résultats mis en exergue prévoient, sur la base d'un scénario de base, c'est-à-dire une amélioration des équipements techniques, une économie annuelle de 102 569 € HT et 256 tonnes CO2 avec un temps de retour prévu entre 12 et 13 ans.

Les travaux d'amélioration énergétique portent sur :

- La modernisation de l'éclairage ;
- Le remplacement d'équipements, y compris les systèmes de chauffage ;
- La mise en place d'un plan de comptage.

- **Remplacement de chaudières :**

Le programme a été engagé en 2019 dans le cadre du marché d'exploitation thermique (P3 pour près de 350 000 €). Après le remplacement de la chaudière de l'école des Cannes, de l'école de Salines VI et de St Jean (mise en place d'une chaudière biomasse) en 2019, quatre nouvelles écoles ont fait l'objet d'une modernisation de leur équipement thermique en 2020.

- Ecole des Cannes : nouvelle chaufferie haute performance à condensation
- Ecole Résidence des îles : nouvelle chaufferie haute performance à condensation
- Ecole du Loretto : nouvelle chaufferie haute performance à condensation
- Ecole Pietralba : nouvelle chaufferie haute performance à condensation
- Groupe scolaire St Jean : Installation d'une chaudière bois
- Groupe scolaire salines 6 : nouvelle chaufferie haute performance à condensation

- **Relamping :** l'opération prévue en trois phases.

La première phase a débuté en 2020, elle a permis de réaliser les travaux à la DGST et à l'école Sœur Alphonse.

En 2021, le programme s'est poursuivi avec le relamping des sites suivants :

- Gymnase et piscine Pascal Rossini
- Groupe Scolaire Sampiero
- Espace Diamant (partie administrative)
- Groupe Scolaire St Jean (première phase)
- Gymnase Vignetta

Il est à noter que dans le cadre de la réduction de la consommation énergétique du bâtiment, l'intégralité de l'étanchéité de la toiture de la piscine Pascal Rossini a été remplacée, afin de permettre la pose d'un isolant, et d'une couche de protection Nox Activ, qui dégrade les polluants type NO, NO2 de l'atmosphère, pour évacuation par la suite par le ruissellement des eaux pluviales. La surface concernée est de 1850m².

La deuxième phase en 2022 a concerné les bâtiments se situant dans les quartiers prioritaires. Il s'agit des bâtiments suivants :

- Groupe scolaire des Cannes,
- Groupe scolaire Salines 6,
- Groupe scolaire des Jardins de l'Empereur,
- Crèche des Haras,
- Groupe scolaire Andria Fazi,
- Gymnase Bozzi,
- Piscine des Salines,
- Médiathèque des Cannes.

Le montant des travaux pour l'année 2022 s'est élevé à 576 337.37 € HT

La troisième phase pour 2023 et 2024 concerne les bâtiments ci-après :

- Ecole Pietralba,
- Groupe scolaire des Cannes,
- Groupe scolaire Salines VI,
- Ecole Municipale de musique
- Garage municipal,
- Groupe scolaire Loretto,
- Groupe scolaire Mezzavia,
- Groupe scolaire Résidence des îles,
- Gymnase Padule,
- Ecole Bodiccione,
- Mairie annexe Mezzavia,
- Crèche Pietralba
- Centre Technique Municipal,
- Complexe sportif Jean Nicoli,
- Maternelle Berthault,
- Crèche Berthault,
- Gymnase Laetitia.

Montant des travaux estimé :

2023 : 389 000 € HT

2024 : 454 360,67 € HT

Au total pour les travaux de rénovation comprenant la rénovation de l'éclairage et d'autres « petites actions » le montant est estimé à 1,560 M€TTC.

Autres opérations de relamping diverses

En 2021 et 2022, d'autres opérations de relamping ont été menées pour les gymnases St Jean et Laetitia, ainsi que pour le CIAS, les bureaux de la culture, les médiathèques St Jean et Empereur, le bâtiment de l'Octroi.

En tout, près de 200 points lumineux ont été remplacés par des luminaires types LED. Des détecteurs de présence ont également été installés permettant une meilleure gestion des éclairages.

Ces actions de relamping ou d'extension ont été prises en compte dans le cadre de la convention de partenariat en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville et EDF. Ainsi, des primes pour aider le financement de ces actions ont été attribuées à la ville.

- **Amélioration de la gestion courante : pilotage de la qualité d'air et du confort dans les écoles**

Les travaux d'installation de détecteurs de CO2 et purificateurs d'air dans les écoles sont destinés à prévenir la propagation des maladies, notamment le COVID19. Ces dispositifs sont recommandés par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) dans son rapport du 28 avril 2021.

Les détecteurs permettent de mesurer la concentration du CO2 dans l'air d'une pièce, ce dernier étant directement lié à l'occupation et à l'activité humaine, afin de juger du besoin d'aération. Ils permettent également de transmettre des informations sur la température ou bien d'hygrométrie. Ils sont une aide à la décision pour la programmation des travaux. En effet, les données qui nous sont fournies, pourront nous permettre de prioriser les investissements notamment pour ce qui concerne la température et le taux de CO2 dans les classes. Ils permettent également de mieux réguler les températures dans les classes.

Les purificateurs aspirent l'air de la pièce et le filtrent, afin de le rejeter après l'avoir débarrassé des particules en suspensions. Les filtres installés possèdent une certification européenne garantissant un haut pouvoir filtrant et une efficacité maximale.

Dans le cadre de cette installation, nous avons équipé en février 2022 :

- L'ensemble des salles de classe de détecteurs de CO2, soit 222 unités.
- L'ensemble des salles polyvalentes, cantines, bibliothèques, dortoirs de purificateurs d'air, soit 86 unités.

Coût des détecteurs de CO2 : 64.772,50 € HT.

Coût des purificateurs d'air : 143.752,30 € HT.

Coût global (crèches comprises) : 208.524,80 € HT.

1.2 Développer les énergies renouvelables (CAPA/Ville)

La production d'énergie renouvelable nous permet de responsabiliser nos consommations d'énergie dans un cadre de ressources limitées. La Ville d'Ajaccio met en place des installations visant à autoalimenter ses bâtiments, notamment grâce à des panneaux solaires photovoltaïques.

<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 	<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 
<p>7.2 Augmenter la part des énergies renouvelables (ENR) dans le bouquet énergétique mondial</p>			
<p>9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement</p>			

12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

- Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques

Suite à l'audit énergétique mené sur 33 bâtiments, la Ville d'Ajaccio a également confié à un prestataire qualifié, la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

Les bâtiments concernés sont les suivants :

- Le Centre technique Municipal
- Le Garage municipal
- Le groupe scolaire Saline 6
- Le groupe scolaire St Jean
- Le groupe scolaire des Cannes
- Le groupe scolaire Pietralba
- Le gymnase Bozzi

Le contexte insulaire est particulièrement favorable à l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation avec vente de surplus. L'étude des différents sites montre que très peu de masques viennent limiter l'ensoleillement des surfaces de panneaux au fil de la journée et des saisons.

Les résultats de l'étude ont permis de confirmer la faisabilité d'un projet pour une autoconsommation avec vente de surplus puisque l'étude montre un temps de retour moyen de 11 ans pour 5 bâtiments (Centre technique Municipal, groupe scolaire Saline 6, groupe scolaire St Jean, groupe scolaire des Cannes, groupe scolaire Pietralba).

Ce projet permettra à la Ville de participer aux objectifs inscrits dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la Corse qui vise l'autonomie énergétique pour 2050 et d'augmenter le taux de couverture des consommations d'énergie finale assuré par les énergies renouvelables.

Le Bureau d'études a relevé lors de la visite des sites que les toitures étaient dépourvues d'isolation et présentaient des problèmes d'infiltration. La Ville va donc entreprendre ces travaux préliminaires avant l'installation des panneaux photovoltaïques. L'isolation des toitures qui s'inscrit dans l'amélioration énergétique des bâtiments permettra de limiter les déperditions thermiques.

- Maîtrise d'œuvre **90150 € (montant du marché)**
- Travaux d'isolation + étanchéité des toitures **1 375 000 €**
- Travaux d'installation panneaux photovoltaïques (hors maintenance) **920 000 €**

Soit un coût total de **2 395 000 € TTC**

L'année 2022 a permis de réaliser la Maîtrise d'œuvre. Le groupement désigné a étudié l'implantation des panneaux sur chaque bâtiment avec le diagnostic structurel de l'existant, la définition des contraintes d'implantation, et la constitution d'un cahier des charges pour la consultation des entreprises pour la pose des équipements.

Les premières opérations de réfection de l'isolation et de l'étanchéité des toitures vont commencer en 2023.

Le calendrier des travaux doit s'échelonner sur 3 ans et le calendrier souhaité est le suivant :

Sites	Années
Gymnase Bozzi	2023-24
Groupe scolaire des Cannes	2023-24
Groupe scolaire salines 6	2024
Garage Municipal	2024
Groupe scolaire Pietralba	2024
Groupe scolaire ST Jean	2025
Centre technique municipal	2025

Autres opérations de relamping diverses

En 2021 et 2022, d'autres opérations de relamping ont été menées pour les gymnases St Jean et Laetitia, ainsi que pour le CIAS, les bureaux de la culture, les médiathèques St Jean et Empereur, le bâtiment de l'Octroi.

En tout, près de 200 points lumineux ont été remplacés par des luminaires types LED. Des détecteurs de présence ont également été installés permettant une meilleure gestion des éclairages.

Ces actions de relamping ou d'extension ont été prises en compte dans le cadre de la convention de partenariat en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville et EDF. Ainsi, des primes pour aider le financement de ces actions ont été attribuées à la ville.

- **Etude de faisabilité pour une alternative au gaz de Ville**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte est une loi « d'action et de mobilisation », elle consiste à abandonner les combustibles fossiles au profit des énergies renouvelables afin de lutter contre le réchauffement climatique.

La décentralisation des politiques publiques place les collectivités locales au cœur de cette politique énergétique et leur permet de mener à l'échelle locale les politiques climat-air-énergie.

Dans le but de poursuivre sa politique de développement durable et accélérer sa transition énergétique, la Ville d'Ajaccio s'est engagée auprès de l'Etat afin de remplacer le gaz de ville (air butané) dans un délai compris entre 15 et 25 ans, en fonction des résultats de la présente étude.

L'étude doit permettre à la Commune :

- D'avoir un état des lieux du réseau existant et des besoins actuels et futurs
- De proposer une stratégie et des plans d'action
- De proposer un scénario opérationnel

L'étude a débuté en juin 2022 pour un coût de 90 900€. Le rendu est prévu pour la mi 2023.

Parmi les solutions et volets en cours d'études technique et financière :

- Accompagnement renforcé à la rénovation énergétique
- Distribution de chaleur (chauffage et ECS), réseau de chaleur ou système collectif par copro
- Vecteurs et sources d'énergie variés : Bois énergie, Géothermie, Solaire thermique, ...
- Solutions individuelles conventionnelles : PAC (Pompe à chaleur) de différents types
- Anticipation des impacts sur le réseau électrique (+40 MW de pointe si bascule directe).

- **Installation de panneaux photovoltaïques sur ombrières**

L'objectif est de solariser des surfaces déjà artificialisées et de permettre :

- une production significative d'électricité décarbonée

- des recettes financières pour la Ville
- une amélioration service usagers (ombrage)

Il est prévu le lancement d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour sélection d'un développeur qui financera et exploitera les installations dans le cadre d'un bail.

Deux sites sont identifiés :

- le parking du Palatini pour 8000 m2 environ
- le parking de Vignetta pour 3000 m2 environ

L'AMI sera lancé dans le courant de l'été 2023.



- **Le grand projet ENR à St Antoine**

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Ville d'Ajaccio entend accélérer le développement massif des énergies renouvelables sur son territoire. L'installation d'une production photovoltaïque sur une partie des secteurs dégradés du vallon de Saint Antoine constitue un objectif prioritaire compte-tenu de l'importance des gisements solaires en question, et de l'opportunité environnementale, technique, et économique que représente la requalification des friches visées, dans le cadre d'un aménagement d'intérêt public majeur piloté par la ville.

Les 3 sites voisins (St-Antoine 1 et 2 + ex-carrière) regroupent ainsi une dizaine d'hectares de foncier dégradé, susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques d'une puissance globale d'environ 10 MW en première approche. Un tel projet serait donc significatif pour la transition énergétique du bassin de vie, avec un aménagement photovoltaïque initié et conduit par la puissance publique favorisant la maîtrise de ses impacts environnementaux (réversibles avec le PV, et à priori très réduits) et la recherche d'un juste équilibre entre les différents enjeux formant l'intérêt général.



Pour la réalisation du projet, et afin d'assurer la maîtrise de sa complexité technique, réglementaire et financière, la Ville d'Ajaccio souhaite confier son développement à un opérateur privé spécialisé, sélectionné par voie d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), à qui il sera proposé un bail emphytéotique pour la durée d'exploitation de la centrale PV à construire.

1.3 Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique (Ville/CAPA)

La consommation énergétique touche à différents aspects du développement durable et la maîtrise de l'énergie est un levier pertinent que la Ville actionne, que ce soit dans le but de réduire son impact environnemental ou de lutter contre la précarité énergétique chez les Ajacciens.

<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 	<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 
<p>7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p>			
<p>11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets</p>			
<p>12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p>			
<p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>			

- **Bornes de recharge pour véhicules électriques**

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) fixe un objectif 2,4 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables, particuliers et utilitaires, à l'horizon 2023. Ce déploiement doit nécessairement s'accompagner d'une croissance vigoureuse des infrastructures de recharge pour véhicule électrique.

Pour soutenir ce développement, la ville d'Ajaccio souhaite déployer un réseau de recharge publique à l'horizon 2025.

Cette démarche doit permettre de :

- Motiver les usagers pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides,
- Maximiser l'utilisation de l'électricité dans les flottes d'entreprises,

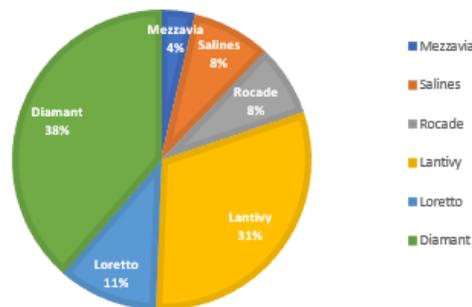
La ville a installé 8 Bornes doubles de 7 kva aux endroits suivants :

- Parking Mezzavia,
- Parking Salines,
- Avenue Jean-Jérôme Levie,
- Boulevard Lantivy,
- Hôtel de Ville,
- Parking Diamant,
- Rocade,
- Parking du Loretto.

Les 8 emplacements sont situés sur la commune d’Ajaccio. Sept sont des bornes accessibles au public sur voirie et la borne implantée devant l’Hôtel de Ville est une borne pour employés ou flottes d’entreprise sur parking privé. Ces bornes sont raccordées à un comptage qui leur sera propre. La Ville a fait le nécessaire auprès d’EDF afin que ces derniers installent des coffrets électriques aux endroits indiqués.

Le montant des travaux s’élève à 125 000 €TTC.

NOMBRE DE RECHARGE 2022



3894 recharges sur 2022

Parallèlement à cette démarche, la ville a délivré à une entreprise privée, via une procédure de mise en concurrence, 8 AOT pour l’installation de bornes de recharge rapide (22kva) sur l’agglomération. Les implantations sont prévues :

- Parking St Joseph,
- Port Charles Ornano
- Secteur Castel Vecchio
- Rocade (parking Magnolia)
- Parking du Casone
- Parking bord de mer parc Berthaud
- Parking cimetière marin
- Parking communal de Santa Lina

Cinq bornes ont déjà été installées.

Par ailleurs, dans le cadre du projet d’extension du parking du Diamant, il est prévu l’installation de 80 bornes de recharge électrique

1.4 Favoriser l’intégration au changement climatique dans l’ensemble des politiques municipales (CAPA/Ville)

Le changement climatique et ses effets ont un retentissement à grande échelle. La CAPA et la ville d’Ajaccio se sont engagées non seulement dans des mesures d’adaptation, mais également dans l’intégration des réflexions de réduction de l’impact environnemental dans ses politiques. Trouver des

solutions pour des bâtiments municipaux et l'acquisition de véhicules hybrides, qui allient confort et faible impact face aux problématiques des fortes chaleurs fait partie de ces réflexions

			
7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable			
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets			
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles			
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales			

Construction d'une cuisine Centrale

L'opération consiste en la construction d'une cuisine centrale d'une capacité de production de 3400 repas/jour. Le process retenu est celui de la liaison froide.

L'unité de production permet de produire l'ensemble des repas pour les établissements suivants :

- Les écoles primaires et maternelles municipales,
- Les établissements municipaux de la petite enfance,
- Les Centres de Loisir Sans Hébergement,
- Les activités de traiteur liée aux festivités et au protocole.

Maîtrise d'œuvre	685 261,98 €
Travaux	4 660 800,00 €
TOTAL	5 346 061,98 €

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement dont le mandataire est BPA.

Le projet prévoit la production d'électricité par des panneaux photovoltaïques, la création d'une zone de maraichage pour le développement de circuit courts, une station de compostage ainsi qu'une gestion performante des déchets.

Les travaux doivent débuter en début d'année 2024.



Rénovation du complexe sportif Pascal Rossini

Caractéristiques

La réalisation d'un audit énergétique a mis en évidence que le complexe sportif est une « passoire thermique », entraînant une dépense de fonctionnement importante et un mauvais confort thermique des usagers, qu'il s'agisse des équipements de production énergétique tout comme de l'enveloppe de la structure. La vétusté d'un certain nombre d'autres d'équipements doit également être traitée dans le cadre de cette opération.

Objectif des travaux

Les travaux consisteront à rénover le complexe sportif en termes de sécurité, d'énergétique et d'accessibilité. Ils permettront une utilisation optimale de ce bâtiment.

En matière énergétique, il est notamment prévu :

- L'isolation des parois verticales,
- Le remplacement des menuiseries,
- La mise en place de brises soleil sur les façades Sud et Ouest,
- La réfection des plages et des bassins, pour éviter les déperditions
- Le remplacement des équipements CVC (production chauffage par ENR possible, installation plancher chauffant dans la halle piscine...),
- La reprise de la ventilation dans les bureaux,

L'année 2022 a permis la rédaction des pièces pour le marché public de la mission de maîtrise d'œuvre : cahier des clauses techniques particulières (CCTP), fiche de renseignement ainsi que la demande subvention pour la maîtrise d'œuvre.

- o Estimation des travaux : 5 159 544,50 € HT.
- o Estimation des missions de maîtrise d'œuvre et connexes (contrôle technique, CSPS, ...) : 544 954,45 € HT.

L'année 2023 devrait voir le lancement de la procédure de consultation pour la MOE et le début des études

Démolition et construction d'installations de la pépinière municipale

Les installations existantes sont vétustes. Certains bâtiments nécessitent d'être démolis et reconstruits, et d'autres d'être remis en état.

L'opération consistera à remplacer et rénover les installations existantes, afin de garantir de bonnes conditions de travail pour les agents, tout en diminuant sensiblement l'impact énergétique de son exploitation.

L'année 2022 a permis la rédaction des pièces pour le marché public de la mission de maîtrise d'œuvre : cahier des clauses techniques particulières (CCTP), fiche de renseignement ainsi que la demande subvention pour la maîtrise d'œuvre.

- o Estimation des travaux : 1 430 000,00 € HT.
- o Estimation des missions de maîtrise d'œuvre et connexes (contrôle technique, CSPS, ...) : 168 305,00 € HT.

L'année 2023 devrait voir le lancement de la procédure de consultation pour la MOE et le début des études.



Programme de rénovation global de 4 écoles : Pietralba, Salines 6, Cannes et St Jean

Les installations existantes sont vétustes. L'objectif du programme est de réaliser une rénovation énergétique globale permettant de viser un label BBC.

L'opération consistera à rénover les installations existantes, afin de garantir de bonnes conditions de travail pour les agents, tout en diminuant sensiblement l'impact énergétique de son exploitation.

Les travaux envisagés sont :

- Isolation toiture + réfection étanchéité
- Isolation thermique des murs
- Isolation plancher bas
- Remplacement des menuiseries extérieures (double vitrage)
- Installation VMC double flux
- Relamping
- Plan de comptage
- Installation de panneaux PV

L'année 2022 a permis d'affiner les estimations et de préparer les demandes de subvention.

- Estimation des travaux : 6 M€ HT.
- Estimation des missions de maîtrise d'œuvre et connexes (contrôle technique, CSPS, ...) : 500 000 € HT.

L'année 2023 devrait voir le lancement de la procédure de consultation pour la MOE et le début des études.

- Parc automobile Matériels roulants

La ville poursuit depuis 2020, sa politique de renouvellement des matériels roulants avec l'acquisition de véhicules neufs répondant aux dernières normes environnementales et donc moins polluants.

Ainsi, depuis 2020 l'intégration de véhicules hybrides dans la flotte municipale est effective.

De 2020 à 2023 plusieurs acquisitions sont prévues :

- Intégration de 2 véhicules hybrides dans la flotte (programme d'acquisition 2020) : **réalisé**
- Intégration de 3 véhicules hybrides dans la flotte (programme d'acquisition 2021) : **réalisé**
- Intégration de 2 véhicules hybrides dans la flotte (programme d'acquisition 2022) : **attente livraison véhicules (avril 2022)**
- Intégration de 3 véhicules électriques dans la flotte (programme d'acquisition 2023) : **attente lancement marché**

1.5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique (Ville/CAPA)

L'adaptation au changement climatique consiste à prendre des mesures permettant d'atténuer les effets de ce changement. Si l'on doit lutter contre les causes de ce réchauffement et entreprendre de nombreuses actions de limitation, il est important de nous préparer et de nous adapter à ses effets. Les aménagements urbains, le revêtement de nos sols, la végétalisation, la gestion de l'eau, le confort thermique d'été des bâtiments sont autant de leviers que la collectivité actionne pour la rendre plus résiliente.

			
7.2 Augmenter la part des énergies renouvelables (ENR) dans le bouquet énergétique mondial			
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets			
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles			
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales			

- Travaux d'aménagement du cours Napoléon

L'opération de rénovation du cours Napoléon, est projetée depuis l'intersection avec l'avenue Beverini, jusqu'au carrefour dit du « diamant » à l'intersection des avenues de Paris, 1er Consul et rue Eugène Macchini.



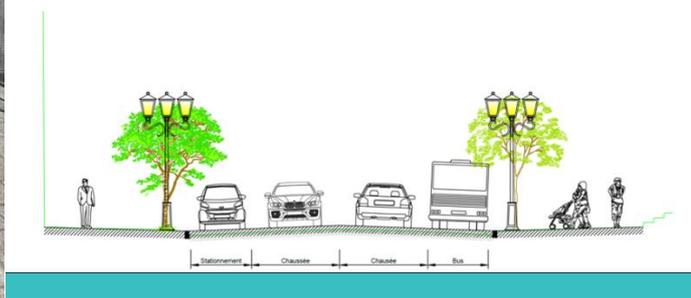
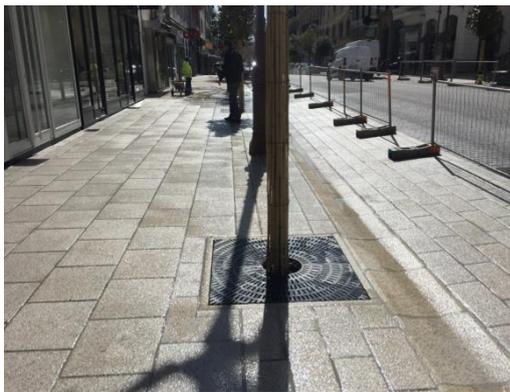
Il s'agit de rénover totalement les revêtements et de moderniser l'éclairage public. Le projet prend également en compte le mobilier urbain (bornes et bancs pierre) ainsi que le renouvellement et la plantation nouvelle d'arbres, afin d'obtenir à nouveau un paysage végétal fourni et harmonieux.

L'ensemble des sites d'intérêts patrimoniaux sur et autour de cet axe sont recensés et se voient appliquer des traitements particuliers.

Les aménagements proposés se veulent évolutifs et modulaires afin de pouvoir accueillir des évolutions fonctionnelles qui pourraient être nécessaires sur cet axe, à moyens et à longs termes. A titre d'exemple il sera ainsi possible d'accueillir de nouveaux modes de circulation et de stationnement avec notamment la création d'une voie dédiée aux bus à gabarit réduit et aux vélos.

Pour des raisons de soutenabilité des travaux par un tissu commercial déjà fragilisé, ceux-ci sont réalisés par 1 à 3 ateliers de travaux intervenant sur des sections très réduites afin d'optimiser les durée et modalités de travaux au droit de chaque commerce et copropriété.

En 2023, il est prévu la réalisation des travaux de la dernière section, la réception et remise d'ouvrage.



- **Travaux d'aménagement de la traverse de Mezzavia**

La traversée de Mezzavia, route territoriale n°22 est une artère urbaine très dégradée. Les trottoirs sont insuffisants ; les plantations inexistantes et l'éclairage public totalement obsolète.

Le projet d'aménagement qui a débuté en mars 2021 concerne la section comprise entre le giratoire d'Acqualonga et le giratoire d'Afa, soit une longueur d'environ 700 ml. Il a pour objet de réaliser les trottoirs accessibles PMR, une piste cyclable double sens de circulation, recalibrer la chaussée et créer des stationnements, remplacer l'éclairage public et aménager des espaces verts, poser un réseau d'eaux pluviales. Cet aménagement s'inscrit totalement dans le projet de voirie durable prenant en compte le développement des modes de déplacement doux.

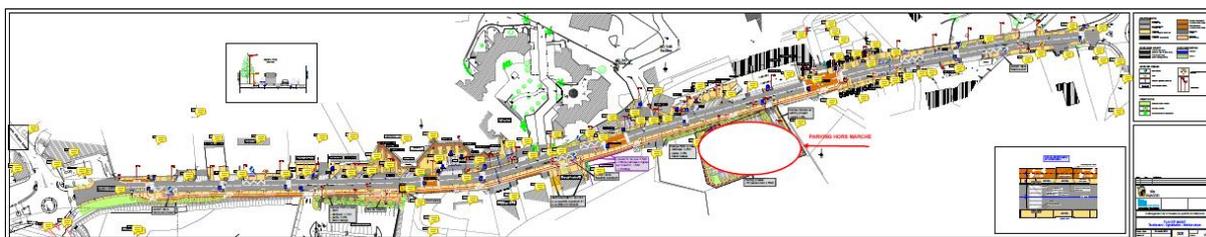
De multiples objectifs sont visés :

- Améliorer la sécurité des usagers
- Fluidifier le trafic en entrée d'agglomération
- Organiser et réglementer le stationnement
- Favoriser l'accès aux commerces, services et administrations
- Redonner un caractère urbain à la voirie.

Le coût de l'opération est évalué à **3,74 M€ TTC**, dont :

- 150 000 € pour l'éclairage public,
- 200 000 € pour les aménagements paysagers,
- 80 000 € environ pour la piste cyclable.

La réception des travaux s'est déroulée le 29 juillet 2022 hormis pour le lot espaces verts dont les plantations ont dû se tenir à l'automne 2022 pour des raisons de reprise biologique. **Perspective 2023**



Espaces verts : plantation d'arbres (frênes et oliviers) et zones arbustives



- **Travaux de Végétalisation**

Plus de 200 arbres ont été plantés en 2022 sur l'ensemble des espaces de la ville. Seule une centaine de ces arbres est destinée à compenser des abattages d'arbres. Le reste permet d'accroître le patrimoine arboré en ville, avec pour principaux objectifs la réduction des îlots de chaleur urbains, le cadre de vie et le support de biodiversité. Les espèces locales et favorables à la biodiversité ont été privilégiées. Ainsi plus de 20 espèces et variétés différentes ont été plantées.

Cette diversité permet de limiter le risque de propagation de maladies et de tester le comportement des sujets face aux épisodes de forte chaleur et de sécheresse.

Espaces végétalisés existants : 44 hectares d'espaces verts plantés :

- 1.03 hectare de rond-point avec 36 tontes 1 défeutrages et 2 amendements par an
- 3 hectares de pelouse avec 36 tontes 1 défeutrages et 2 amendements par an
- 1.3 hectare de massifs désherber une fois par mois
- 1762 mètres linéaires de haie à tailler deux fois par an
- 19,28 hectares 12 parcs places et bassins paysager
- 10.82 hectares de promenade à désherber
- 1.71 hectare de terre plain centraux à désherber, tailler et amender toute l'année 201 sites
- 201 jardinières à nettoyer
- Parking arborés et plantés : 2.67 ha sur 16 sites

+ 2 parcs urbains en évolution :

Casone : 16 500 m² de surface totale, 5 800 m² de plantations, 122 arbres existants, 65 arbres plantés, 4 700 m² jardin annexe arboré. En 2022, fin phase 2, entretien et préparation de la phase 3. Phase 2 : Aménagement paysager 171 402 TTC et Arrosage automatique 13 556.59 TTC

Parc Berthault : Réhabilitation et revalorisation des 7700 m² de Jardin et préservation des 34 arbres existants. Démarrage des travaux en septembre 2022 sur la partie basse, montant des travaux tranche 1,2 et 3 : 257 162 euros TTC

+ 1 parc péri-urbain : Milelli, 12,14 ha. En 2022, inventaire des arbres de l'arboretum, nettoyage du pluvial, débroussaillage, entretien d'une partie du pare-feu et poursuite de l'ouverture du pare-feu au travers d'une expérimentation avec assistance animale. Entretien 2022 : 3 600.00 euros TTC

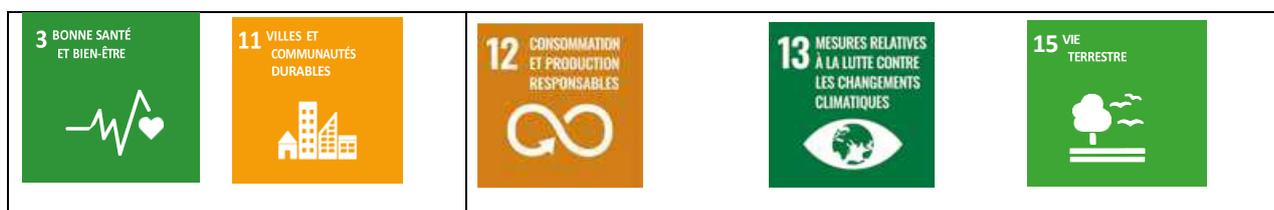
❖ + Nouvelles plantations en 2022 :

- jardinière à l'entrée du nouvel hôpital
- plantation des massifs sur 4 ronds-points de la rocade
- Arbres

Traversée de Mezzavia	33 arbres plantés : 17 arbres d'alignement + 16 arbres sur le parking, 7 essences d'arbres différentes
Cours Napoléon:	40 arbres d'alignement, 4 essences différentes
Rocade phase 4 :	5 Magnolia grandiflora cépée sur les ronds-points
Traverse des cannes :	5 aulnes + 2 palmiers
Avenue du Mal Juin :	24 arbres d'alignement, 4 essences différentes
Cours Grandval	3 arbres d'alignement, 2 essences différentes
Place Jean Casili + avenue F Pietri : (remplacement sujets morts)	14 arbres d'alignement, 3 essences différentes
Port Charles Ornano.	5 Palmiers, 2 espèces différentes
Plantation aire de jeux de Pietralba :	4 muriers platanes
Remplacement arbres mort sur divers quartiers de la ville	26 arbres

1.7 Développer les modes de déplacements doux (CAPA/ville)

Mettre de nouveaux services de transport doux à disposition et développer le réseau existant est le meilleur moyen pour la collectivité d'inciter ses habitants à être plus responsables dans leurs choix de déplacements. C'est pourquoi, la Ville d'Ajaccio et la CAPA poursuivent leurs efforts d'amélioration de ce réseau



3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être

11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable

12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

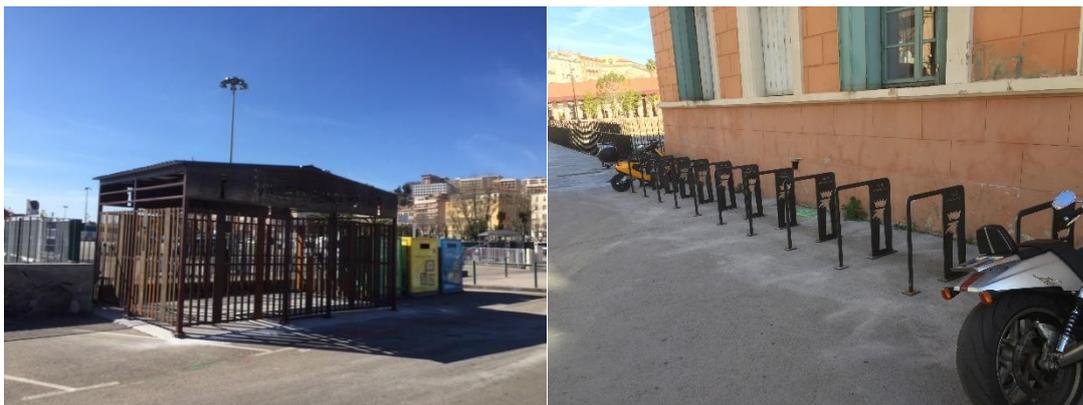
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

- Itinéraires vélos

Programme Intense :

La ville souhaite développer ses réseaux de déplacement en mode doux. A ce titre, dans le cadre d'un financement européen (programme intense), une étude de projet a été réalisée en 2019 permettant de définir un itinéraire vélo entre l'aéroport d'Ajaccio et le site des Sanguinaires (Parata). La ville a procédé en 2019 et 2020 à l'acquisition de bornes vélos (180) et de trois garages à vélos qui ont été installés sur le parking de St Joseph, à la gare et près de la place Miot pour un montant de 245 000 €TTC.

Ceci afin de matérialiser cet itinéraire par des aménagements et des équipements sur 27 points de stationnements.





- **Aménagement de voies vertes**

Requalification du Canal de la Gravona en sentier de promenade

Le Canal de la GRAVONA est un ouvrage d'art faisant partie du domaine public de la Ville permettant le détournement d'une partie des eaux de la rivière GRAVONA.

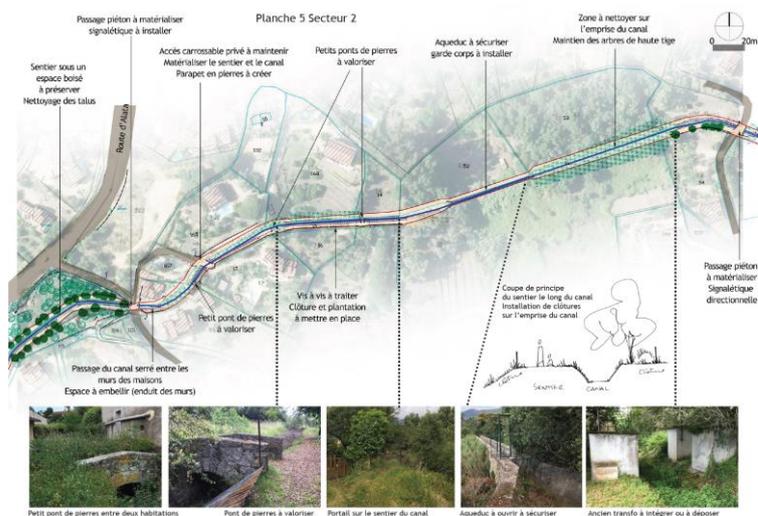
Le Canal, à ce jour, est complètement hors d'état de fonctionnement. En 2020, par la suite une étude de faisabilité du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Corse du Sud pour la création d'un sentier le long du Canal de la GRAVONA en traverse de la Commune d'AJACCIO a été portée par la CAPA en coopération avec la Ville d'AJACCIO.

Le marché comprend 5 tranches optionnelles relatives à la passation des marchés de travaux et le suivi de ces derniers dont l'affermissement pourra être réalisé séparément :

Il est ainsi prévu, sous réserve de modification suite aux études de projet, l'affermissement de la tranche 2 dans un premier temps entre l'Aqueduc des 7 ponts et le chemin d'Erbajola pour une mise en service prévue en 2024.

Le marché de MOE a été attribué en janvier 2023 permettant de démarrer la phase de diagnostic prévue en tranche ferme au 1er trimestre 2023.

Le montant des travaux de cette première phase s'élève à 292 108 €TTC, financé par la fondation du patrimoine et la collectivité de Corse.



Par ailleurs, la ville d’Ajaccio finance en 2022 et 2023 pour 565 000 €HT, une partie des travaux de création d’une voie verte entre le Trottet et le cimetière du « Cannicciu, » dans le cadre d’une Co-maitrise d’Ouvrage avec la collectivité de Corse

1.8 Améliorer la qualité de l’air intérieur dans les ERP (ville)

La garantie d’une qualité de l’air intérieur dans les bâtiments publics est un enjeu sanitaire important, d’autant plus face à la crise sanitaire mondiale. La Ville d’Ajaccio porte une attention particulière à cette problématique et continue depuis 2020 sa démarche de suivi et d’amélioration de la qualité de l’air dans ses établissements.

<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>
<p>3.4 Réduire d’un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être</p>			
<p>11.6 Réduire l’impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l’air et la gestion des déchets</p>			
<p>12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l’air, l’eau et les sols</p>			
<p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>			

Installation de 230 capteurs de CO2- température -hygrométrie afin de mieux gérer l’aération des locaux 31 écoles et 8 crèches

Les travaux d’installation de détecteurs de CO2 et purificateurs d’air dans les écoles sont destinés à prévenir la propagation des maladies, notamment le COVID19. Ces dispositifs sont recommandés par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) dans son rapport du 28 avril 2021.

Les détecteurs permettent de mesurer la concentration du CO2 dans l'air d'une pièce, ce dernier étant directement lié à l'occupation et à l'activité humaine, afin de juger du besoin d'aération. Ils permettent également de transmettre des informations sur la température ou bien d'hygrométrie. Ils sont une aide à la décision pour la programmation des travaux. En effet, les données qui nous sont fournies, pourront nous permettre de prioriser les investissements notamment pour ce qui concerne la température et le taux de CO2 dans les classes. Ils permettent également de mieux réguler les températures dans les classes.

Les purificateurs aspirent l'air de la pièce et le filtrent, afin de le rejeter après l'avoir débarrassé des particules en suspensions. Les filtres installés possèdent une certification européenne garantissant un haut pouvoir filtrant et une efficacité maximale.

Dans le cadre de cette installation, nous avons équipé en février 2022 :

- L'ensemble des salles de classe de détecteurs de CO2, soit 222 unités.
- L'ensemble des salles polyvalentes, cantines, bibliothèques, dortoirs de purificateurs d'air, soit 86 unités.

Coût des détecteurs de CO2 : 64.772,50 € HT.

Coût des purificateurs d'air : 143.752,30 € HT.

Coût global (crèches comprises) : 208.524,8 € HT

FINALITE 2 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES NATURELLES

2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels (CAPA/Ville)

C'est au travers de la maîtrise de l'extension urbaine mais aussi grâce au PLU que la Ville préserve ses espaces naturels et limite son extension. Minimiser l'impact de l'homme sur son milieu doit passer par une réflexion constante en termes d'aménagement et de planification

 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	 <p>15 VIE TERRESTRE</p>
<p>3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être</p>				
<p>11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p>				
<p>12.2 parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p>				
<p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>				

15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes

- **Etude de végétalisation de la ville (sgreen et sgreen +)**

Le renouvellement de la trame végétale structurante de la commune **Travaux du secteur Foch / 1er Consul / Avenue de Paris**

La ville d'Ajaccio évolue sous l'influence d'un climat méditerranéen caractérisé par des étés chauds et secs, tempérés par la proximité de la mer. Les caractéristiques climatiques spécifiques de la ville en font un territoire d'acclimatation avec l'installation de trois jardins botaniques de 1782 à 1873. Cette identité raisonne d'autant plus à Ajaccio du fait des politiques de plantations massives de palmiers sur les différents espaces publics du centre-ville, en alignements et sur les places, dès le début du XX^e siècle.

Ce paysage urbain s'avère menacé depuis plus d'une décennie par le charançon rouge du palmier qui touche principalement le palmier des Canaries (*Phoenix canariensis*) s'illustrant comme l'essence la plus représentée sur l'espace public ajaccien. Nombre de sujets ont d'ores et déjà été abattus par les services communaux afin de limiter la propagation du parasite. Ces actions, salvatrices, laissent néanmoins des stigmates visibles et dévalorisantes au parcours du centre-ville.

Si la lutte contre le charançon rouge continue, la commune souhaite aujourd'hui anticiper la perte de nombreux sujets par une stratégie paysagère d'ensemble. Cette stratégie devra permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Le renouvellement de la trame paysagère touchée par le parasite : nouveaux espaces plantés, remplacement des sujets touchés par une palette végétale adaptée aux conditions pédoclimatiques du site ;
- La contextualisation de ce renouvellement en fonction des différentes typologies d'espaces publics et de leurs contraintes particulières : disponibilité de l'arrosage, espace disponible pour la plantation, proximité du bâti, etc. ;
- La lutte contre le changement climatique : îlots de chaleurs, qualité de l'air, etc. ;
- La préservation et le développement de la biodiversité en ville ;
- L'amélioration de la qualité de vie urbaine ;
- Le maintien du caractère identitaire des aménagements paysagers communaux.

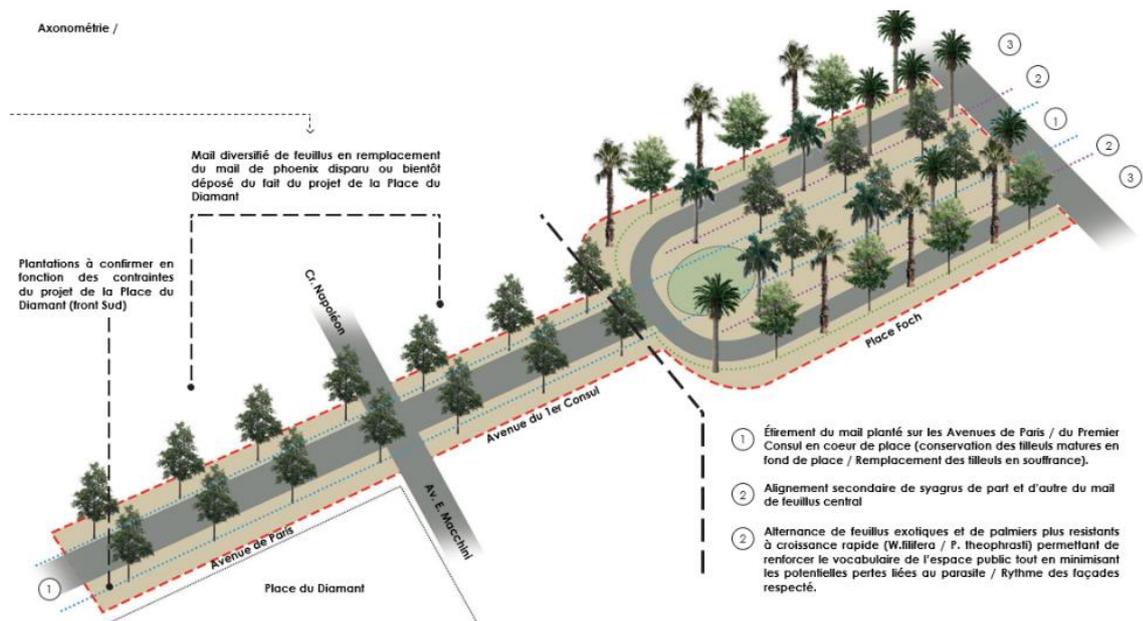
Le périmètre de l'étude est constitué par 3 secteurs :

Secteur 1 : Place Foch / Avenue du 1er Consul / Avenue de Paris

Secteur 2 : Boulevard Pascal Rossini, depuis l'avenue Eugène Macchini, jusqu'à la place Miot

Secteur 3 : entrée de ville Est / Espaces plantés le long de la voie ferrée

En raison de sa situation et de l'impact paysager sur le cœur de ville, la première phase travaux sera réalisée sur le secteur 1 :



Zelkova serrata
Zelkova



Pistacia chinensis
Pistachier de Chine



Brachychiton acerifolius
Arbre bouteille



Brachychiton populneus
Kurrajong



Firmiana simplex
Firmiana



Washingtonia filifera
Palmier à jupon



Washingtonia robusta
Palmier de Washington



Syagrus romanzoffiana
Palmier de la Reine



Archontophoenix alexandrae
Palmier royal d'Alexandra

Le choix de la trame végétale pour le secteur 1 devra tenir compte des dynamiques exogènes à proximité :

- **La requalification de la place du Diamant.**

L'extension du parc de stationnement sous-terrain impacte le front sud de l'Avenue de Paris et ses plantations actuelles qui devront de fait être déposées.

Malgré les aménagements à venir, la palette végétale à implanter sur le linéaire Avenue de Paris / Avenue du Premier Consul pourrait largement s'inspirer de la richesse végétale déjà présente : mail de Magnolias grandiflora notamment, Schinus molle, sophoras, Catalpas, Melias, etc.

- **Le réaménagement du Cours Napoléon.**

Avec plus d'une centaine de sujets plantés, le réaménagement du cours Napoléon a permis l'installation d'une diversité végétale dans un contexte résolument urbain et soumis à des contraintes fortes (circulation accrue, stationnements et livraisons, réverbération, ...). L'utilisation de plusieurs essences révèle d'une part la volonté de favoriser la biodiversité urbaine et, d'autre part, permet de tirer les enseignements des politiques de plantation d'autrefois (plantations monospécifiques / prolifération des parasites et des maladies).

Le secteur 1 doit avec le Cours Grandval, reformer une unité de traitement lisible, non pas par la plantation d'un mail monospécifique mais par l'implantation d'une diversité inédite.

La diversité présente sur la Place du Diamant et le Cours Napoléon invite à l'étendue de cette dynamique.

La multiplication des essences permettra de fait de conserver les palmiers sains tout en diminuant l'influence de ces derniers sur l'espace public. De fait, si de futurs abattages devaient être réalisés, le traumatisme s'en trouvera atténué pour les usagers de l'espace public.

Le remplacement des palmiers abattus ou en danger doit ici s'opérer par une palette au caractère exotique en pourtour tandis que les plantations des Avenues de Paris et du Premier Consul pourront «s'étirer» au cœur de l'espace public.



- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de protection du littoral : Plage Saint François à Ajaccio (CAPA/Ville)

La côte occidentale de la Corse est régulièrement impactée par des tempêtes provoquant de nombreux dégâts sur les ouvrages maritimes. Dans le golfe d'Ajaccio et notamment dans la baie de la Plage Saint François, ces tempêtes ont engendré un recul du trait de côte chronique au fil des années au point que les vagues, comme ce fut le cas lors de la tempête Adrien du 29 Octobre 2018, viennent désormais porter atteinte au mur de soutènement de la voie littorale.

Si la plage de St François n'a jamais présenté une largeur très importante, elle ne se reconstitue aujourd'hui plus et ne joue ainsi plus son rôle de protection naturelle contre les tempêtes. En effet, cette plage orientée Est Ouest, ouverte sur le Sud, inscrite dans le Domaine Public Maritime, qui s'étend sur environ 700 ml entre la Citadelle Miollis et la place Miot, autrefois extrêmement prisée des ajacciens et ajacciennes (notamment dans les années 60 à 80) a perdu de sa splendeur et donc son attractivité.



Le projet d'aménagement de la plage de Saint François a donc pour objet de reconstituer une plage tout en trouvant des solutions pour la rendre pérenne, dont le double objectif serait d'offrir une protection naturelle au mur de soutènement qui présente des signes de fragilité pouvant mettre en péril l'ouvrage lui-même, et réduise les submersions marines qui peuvent également mettre en danger les biens et les personnes.

Face à ce constat et pour tenter d'enrayer ce phénomène, la Ville d'Ajaccio a lancé un Appel Public à Concurrence, pour engager un projet, inscrit dans une démarche intégrée du trait de côte, ayant pour objet : l'aménagement de protection du littoral Plage Saint François, et comprenant un lot n°1 Etude d'impact, et un lot n°2 Mission complète de Maîtrise d'Œuvre.

Le but de l'opération étant de disposer :

- D'une définition de propositions d'aménagements de protection du littoral Plage Saint François ;
 - De l'ensemble des dossiers imposés par la réglementation en vigueur, notamment une étude d'impact pour une demande d'Autorisation Environnementale Unique ;
 - D'une programmation de réalisation de ces opérations, et des Documents de Consultation des Entreprises (D.C.E.) pour la réalisation de l'opération de travaux correspondants.
- Partenariat avec l'Ecole Nationale du Paysage de Blois (ENP)

Il s'agit du partenariat à venir entre l'école de la Nature et du Paysage de Blois, la ville d'Ajaccio, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Communauté de Communes de la pieve de l'Ornano.

L'objet de partenariat est La mise en valeur et de la protection du littoral du golfe de Lava à la presqu'île de l'Isollella (50 Km de linéaire côtier)



Il est prévu la visite sur site des étudiants à partir de septembre 2023, l'établissement d'un plan guide avec une approche territoriale globale. La restitution, suivie de débats pourrait avoir lieu soit à Ajaccio soit à Blois en décembre 2023. Il sera ensuite mis en place des ateliers sur des secteurs identifiés de janvier à mars 2024.

2.2 Préserver la biodiversité en ville (CAPA/Ville)

			
<p>11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p>			

12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

COPIL Natura 2000 en décembre 2022 pour les sites du Ricanto et de Grand Capo, renouvellement de la gouvernance de la ville d'Ajaccio sur ces sites à forts enjeux de préservation de la biodiversité

La ville d'Ajaccio a entamé des démarches d'adaptation de ses pratiques de débroussaillage en intégrant progressivement de nouvelles pratiques de travail permettant de mieux concilier débroussaillage légal (diminution du risque incendie) et préservation de la biodiversité et des espèces protégées en particulier.

- **Renouvellement du partenariat avec le sanctuaire Pelagos pour 3 ans**

La Commune d'Ajaccio, riveraine du sanctuaire Pelagos, a choisi de s'engager pour la protection des mammifères marins et de leur habitat en signant le 19 décembre 2012 la charte Pelagos. Cet engagement a été renouvelé le 25 Avril 2016 ainsi que le 22 février 2019.

Pendant cette période la ville d'Ajaccio a contribué à mettre en valeur le sanctuaire Pelagos par le biais d'actions de communication et de sensibilisation :

- Création de points d'informations « Pelagos » sur 14 plages, 1 port de plaisance et 1 grand site de la ville,
- Confection d'un film de sensibilisation sur le sanctuaire et le partenariat Pelagos mis à disposition lors de journées environnementales ou dans les écoles,
- Création d'une page dédiée au sanctuaire Pelagos sur le site de internet de la Ville.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement le 25 octobre 2022 pour la reconduction de la charte Pelagos dont la validité est de 3 ans à compter de sa signature. Nous souhaitons poursuivre notre engagement et contribuer à la protection des mammifères marins et de leur habitat.

La ville d'Ajaccio compte mettre en avant les questions environnementales que ce soit au travers de la charte Pelagos ou plus largement dans l'ensemble de ses politiques publiques.

- **Renouvellement de la labellisation Pavillon Bleu de Trottet et Terre Sacrée sur les critères de l'environnement général, de la gestion de l'eau, de la gestion des déchets et de l'éducation à l'environnement**



- **Expérimentation le procédé de la traction animale moderne pour assurer l'entretien de plages de la commune sur les plages labellisées Natura 2000 :**
Ricanto, Grand Capo et Petit Capo. Cette expérimentation s'est poursuivie sur la plage labellisée pavillon bleu de Terre Sacrée.

2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables (Ville)

Les espèces envahissantes, qu'elles appartiennent à la faune ou à la flore, sont un risque pour la biodiversité locale et peuvent devenir un problème de santé publique. La Ville s'engage, depuis plusieurs années déjà, dans la lutte contre ces espèces invasives qui menacent l'environnement ajaccien.

		
<p>4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable</p>		
<p>11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p>		
<p>15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires</p>		

- **Actions de dératisation en matière de lutte contre les rongeurs :**
La lutte intégrée est en cours de déploiement, pour prioriser des moyens de maîtrise des populations de rats ne nécessitant pas de recours aux rodenticides : protection des sources de nourriture et d'eau, gestion des déchets, entretien des bâtiments, voiries et réseaux...
Ce travail est passé par la réalisation de diagnostics précis par un prestataire spécialisé, quartier du Parc Berthault et quartier des Jardins de l'Empereur. Les actions correctives en résultant se mettent en place progressivement avec les syndicats de copropriété, la CAPA et les services de la Ville.
Les essais de nouveaux produits écologiques ou de solutions mécaniques se poursuivent pour éviter un recours systématique aux molécules anticoagulantes traditionnelles.
- **Lutte contre les goélands et les étourneaux :**

Pour les goélands, la Ville a obtenu l'année dernière une nouvelle dérogation pour la stérilisation des œufs (Arrêté préfectoral couvrant la période avril 2022--> mai 2024)
En 2022, 3 œufs ont été stérilisés sur le toit de l'immeuble sis 2 rue des Cigales.
S'agissant des étourneaux, la campagne annuelle habituelle d'effarouchement a eu lieu au mois de novembre 2022, et 100 à 200 000 sansonnets ont été repoussés vers le sud du Golfe et les collines alentour.

2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales (CAPA/Ville)

L'eau de pluie, dès qu'elle tombe sur le sol ou est mélangée aux eaux résiduaires, devient polluée et nécessite un traitement. Les éléments comme la gomme des pneus, les hydrocarbures ou la poussière des trottoirs sont des résidus impropres pouvant être emportés par le ruissellement des

eaux de pluie qui doivent être traitées. Afin d'éviter le déversement d'eaux souillées dans le milieu naturel, Ajaccio et la CAPA cherchent à améliorer leurs équipements et limiter les apports d'eau de pluie dans le réseau.

			
6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées			
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles			
15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes			

2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau (CAPA/ville)

Le réchauffement climatique a un impact sans précédent sur la ressource en eau, en effet de plus en plus d'épisodes de sécheresse sont à déplorer. En conséquence, afin d'avoir les moyens de la préserver, la CAPA et la ville s'investissent dans la réalisation d'économie d'eau (lutte d'économie d'eau, dans la recherche scientifique afin de mieux comprendre, connaître et appréhender la ressource en eau sur son territoire.

				
2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production				
6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau				
8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production				
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial				
12.2 parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles				

La lutte contre les fuites, la réalisation d'économies d'eau

Le nouveau contrat de concession a fixé de nouveaux objectifs, notamment, en matière de rendement de réseau et de mise en place d'un dispositif de télérelève.

Ce point constitue l'innovation la plus importante du nouveau contrat. Il consiste à renouveler l'ensemble des 45 000 compteurs pour les remplacer par des compteurs intelligents dotés de tête émettrice. Les consommations enregistrées par les compteurs seront centralisées chez le concessionnaire via un réseau radio basse fréquence.

Depuis le début de l'année 2021, la quasi-totalité des usagers ont accès quotidiennement à leur consommation. Ils peuvent également être avertis en cas de consommations anormales (fuites...).

Ce dispositif permet également d'établir les factures sur la base de consommations réelles et non des estimations lorsque les compteurs sont inaccessibles, d'améliorer le rendement du réseau ou encore de détecter les retours d'eau susceptibles de polluer le réseau.

2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques (CAPA)

2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets (CAPA/Ville)

Si le tri des déchets est une pratique qui commence à s'ancrer sur le territoire du grand Ajaccio, il reste primordial de s'interroger sur la manière de valoriser les déchets organiques afin de diminuer encore le volume de déchets résiduels

			
<p>8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production</p>			
<p>11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets</p>			
<p>12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols</p>			
<p>15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes</p>			

Ainsi, les acteurs du territoire s'impliquent un peu plus chaque année pour favoriser la pratique du compostage et utiliser les déchets verts collectés.

- Partenariat Ville-CAPA : expérimentation déchets compostable des professionnels.
- Composteurs individuels ou collectifs

2.8 Favoriser le tri des déchets (CAPA/Ville)

L'engagement pris par la Ville et la CAPA de réduire sa production de déchets doit passer par la sensibilisation et la facilitation de la pratique du recyclage pour les administrés. En 2022, des actions et des améliorations ont continué à voir le jour, afin que chacun puisse contribuer dans de bonnes conditions à cette pratique essentielle de notre quotidien :

			
<p>8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production</p>			
<p>11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets</p>			
<p>12.5 Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets</p>			
<p>15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes</p>			

- **Vie scolaire gestion des déchets**

- Le tri du papier est effectif dans toutes les écoles tant sur les temps scolaires que périscolaires

- Des produits BIO sont proposés chaque mois dans les menus des cantines scolaires,

- Une action en partenariat avec le SYVADEC et intitulée « étude pour l'accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire », a été menée avec le personnel communal depuis janvier 2017, s'est poursuivie en 2018 et en 2019. Cette action s'inscrit dans un programme plus large impliquant l'Education Nationale (programme Eco Ecole). Au niveau des cantines, les interventions du SYVADEC se déroulent de la manière suivante :

- définition des matériels nécessaires au tri des bios déchets,

- diagnostic pour qualifier et quantifier les pertes et gaspillage alimentaire,

- élaboration d'un plan d'actions pour identifier les pratiques vertueuses et les leviers de réduction des pertes et gaspillage,

- mise en œuvre des préconisations des plans d'actions : réduction du gaspillage de pain : les pains individuels ne sont plus distribués en maternelle. Le choix s'est porté sur des baguettes coupées à la demande. Le pain restant est consommé lors du goûter.

Des rendez-vous ont été programmés sur site entre le SYVADEC et les agents de restauration. A cette occasion, sont remis les outils pédagogiques habituels permettant la réduction des déchets alimentaires et autres.

- Dans le prolongement des programmes Eco Ecole mis en place par le SYVADEC, la DEVS a élaboré avec le diététicien du Service Restauration, le cahier de charges d'une formation destinée aux personnels œuvrant dans les cantines, afin de les sensibiliser aux prescriptions du GEMRCN (grammages recommandés notamment) et ainsi leur permettre de réfléchir voire modifier leurs pratiques professionnelles au quotidien. Les premières formations ont débuté en 2018. Toutes les équipes périscolaires ont bénéficié d'une première session. Un volet approfondissement a été effectué également pour l'ensemble des écoles.

- En 2018, une prise de contact a été effectuée avec la CAPA pour évaluer la faisabilité d'une collecte des emballages dans les cantines scolaires et les cuisines de production. L'ensemble des besoins a été recensé, intégrant les contraintes organisationnelles et matérielles pour chaque structure.

Actuellement la cuisine de production des Jardins de l'Empereur trie les déchets plastiques et métalliques.

Cette cuisine est équipée de deux poubelles « jaunes », trie ses déchets plastiques et métalliques (boîtes de conserve). Ces containers « jaunes » sont mis sur la voie publique une fois par semaine pour un ramassage par la CAPA.

- Le mobilier scolaire hors d'usage est transporté à la déchetterie du Stiletto pour revalorisation éventuelle.

Trois écoles d'Ajaccio, Saint-Jean 1, Résidence des Iles primaire et Salines 6 maternelle participent à la 8ème édition du programme Eco-Scola. Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse (Syvadec), service public qui assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers de

l'ensemble de la Corse, accompagne cette année les cantines de ces trois structures dans la mise en place du tri et d'actions de Prévention (programme Eco Scola).

DIAGNOSTIC DECHETS

Le démarrage du programme a eu lieu au mois d'octobre avec l'organisation de comités où un diagnostic déchets auprès des cantines a été réalisé. Dans un second temps, des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire en fin de repas seront mises en place auprès des enfants et des personnels.

Depuis le début de l'année, les enfants de l'école élémentaire de Saint-Jean trient le pain à l'aide d'un « gaspi mètre à pain » fourni par le Syvadec. Au niveau du pain, en moyenne, 800 grammes sont gaspillés par jour, soit 6 grammes par rationnaire.

Avec l'aide du personnel périscolaire, le Syvadec a sensibilisé les enfants déjeunant à la cantine au gaspillage alimentaire.



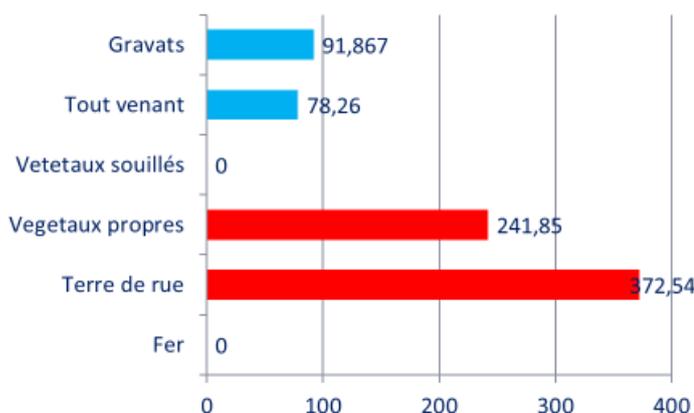
- **Direction de la Logistique CTM**

Le tri des déchets est au cœur des préoccupations de la ville : déchets de chantiers, déchets verts, papier, déchets électriques... le quai de transfert situé à RANUCCHIETTO fait l'objet d'une gestion très attentive.

Plus de 784 tonnes de déchets ont été récupérés au quai de transfert dont 31% de déchets verts réutilisables et 47% de terre de rue.

REPARTITION DU TONNAGE PAR TYPE DE DECHETS 2022

Sur 784 tonnes de déchets, la terre de rue est omniprésente avec près de 373 tonnes, suivi par les végétaux propres avec 242 tonnes



9

De multiples opérations coup de poing sont menées sur différents secteurs de la ville. Les éléments collectés sont tous triés.

En 2022 continuité de l'opération de nettoyage du Port Charles Ornano

Fournitures

- Acquisition par le magasin d'une presse à cartons, plastiques permettant de faciliter leur stockage puis leur évacuation
Grâce à ce compacteur, nous réalisons des gains de place et d'argent tout en adoptant une politique de recyclage avancée. Les déchets suivants ont pu être traités cette année :

	2021	2022
Bale de carton	Acquisition De la machine	26
Bale de plastique		11

- Mise en place au parc auto d'un container à pneus permettant de stocker l'ensemble des pneus usagés générés par le Parc Auto et permettant leur transfert vers des sites de traitement (marché avec environnement services)

2.9 Inciter à la réduction des déchets (CAPA/Ville)

Malgré la crise sanitaire qui a conduit à l'utilisation de produits jetables en grande quantité, la réduction de la quantité de déchets produits reste un axe fondamental de minimisation de l'impact de l'homme sur la planète. Plus que jamais, nous devons soutenir nos efforts pour continuer à agir dans ce sens au quotidien en changeant nos manières de consommer.

			
<p>4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable</p>			
<p>11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p>			
<p>12.5 Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets</p>			
<p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p>			

- **Direction Ecoles Vie Scolaire : DIAGNOSTIC DECHETS**

Le démarrage du programme a eu lieu au mois d'octobre avec l'organisation de comités où un diagnostic déchets auprès des cantines a été réalisé. Dans un second temps, des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire en fin de repas seront mises en place auprès des enfants et des personnels.

Depuis le début de l'année, les enfants de l'école élémentaire de Saint-Jean trient le pain à l'aide d'un « gaspi mètre à pain » fourni par le Syvadec. Au niveau du pain, en moyenne, 800 grammes sont gaspillés par jour, soit 6 grammes par rationnaire.

Avec l'aide du personnel périscolaire, le Syvadec a sensibilisé les enfants déjeunant à la cantine au gaspillage alimentaire.

2.10 Prévenir les risques naturels et technologiques (CAPA/Ville)

Le territoire ajaccien est depuis quelques années maintenant exposé aux aléas climatiques qui se développent et s'intensifient (canicule, sécheresse, orages...) et à leurs conséquences ainsi qu'à d'autres risques majeurs. Face à cela, la CAPA et la Ville d'Ajaccio ont engagé des actions pour sensibiliser la population et préparer les agents à des cas de situation critique.

			
<p>1.4 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes</p>			
<p>3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol</p>			
<p>11.5 Réduire le nombre de personnes tuées ou touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes</p>			
<p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p>			

- **Plan Communal de sauvegarde (PCS) et DICRIM :**

La Ville a révisé son PCS et son DICRIM le 27/09/21 (délibération n° 2021/240, Arrêté municipal n° 2021-3848 du 28/09/21).



La version 2021 du **Plan Communal de Sauvegarde de la Ville d'Ajaccio (PCS)** comprend des parties publiques et des parties opérationnelles à diffusion restreinte pour la gestion de crise.

Les modifications ou ajouts apportés au PCS version 2021 concernent les rubriques suivantes :

- ☞ **Partie II : Communication**

Cette partie du PCS met en avant le rôle primordial de l'information préventive. Elle montre les actions de sensibilisation et de formation réalisées dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) : s'informer, se préparer, s'impliquer pour être acteur de sa propre sécurité.

- ☞ **Partie V : Aléas**

Le PCS prend actuellement en compte le risque tsunami et le risque lié au radon.

- ☞ **Parties VI à IX : Procédures - Annuaire - Ressources - Kits de crise**

Le PCS inclut maintenant le Plan de Sécurité Portuaire du port de plaisance Charles Ornano.

Il intègre l'étude réalisée par le SIS2A au début de la crise sanitaire liée au COVID 19, concernant la création d'un Point de Rassemblement des Victimes de l'Avant (PRV A) au Palatinu. Cette étude visait à élaborer une proposition aux autorités concernant la transformation du Palatinu en un point de rassemblement des victimes du Covid 19 (accueil de 100 patients non autonomes), le collège du Stiletto servant d'hôtel - restauration pour les personnels soignants.

Enfin, le PCS reste un outil évolutif que la commune s'approprie et nourrit de ses retours d'expériences, les parties opérationnelles (Procédures - Annuaire - Ressources - Kits de crise) sont en constante évolution, en particulier du fait des nouveaux outils numériques à notre disposition qui permettent de mieux s'approprier les diverses procédures d'alerte et de gestion de crise.

A noter également l'important travail mené en 2021 pour l'amélioration de la Cartographie du PCS/Cartotheque :

- ☑ Janvier 2021 : PPI DPLC - Cartes des enjeux et des barrages routiers. Harmonisation des données ;
- ☑ Mars 2021 : PPI Antargaz - Cartes des enjeux et des barrages routiers. Harmonisation des données ;
- ☑ Avril 2021 : Réalisation du Plan de Sécurité Portuaire (PSP) port Charles Ornano
Plan des barrages routiers Pluies Intenses
Révision PPRI Gravona - Carte Enjeux Établissements et route inondés - Carte Projets.
PPRMT - Liste des ERP transmise à la DDTM

L'année 2022 a initié la numérisation du PCS qui devient indispensable pour faciliter la coordination des actions en temps réel.

L'amélioration du PCS et du PCC imposent, en plus des déclenchements réels, des exercices qui permettent d'évaluer les procédures et de les améliorer si nécessaire, ainsi en 2021 et 2022, le PCC a été activé ou éprouvé à plusieurs reprises :

Du 22 au 24/01/21 : Vigilance Orange Vagues Submersion avec crue de la Gravona (4 m à 4.50m)

Le 14/07/21 : Pré-alerte des membres du PCC pour la fête du 14/07/21

Le 15/12/21 : Exercice PPI Loretto

Le 09/03/22 : Activation du PCC - Manifestation

Le 03/04/22 : Activation du PCC - Manifestation

Le 18/08/22 : Activation du PCC - Vigilance ORANGE - Phénomènes météorologiques violents

Le 15/12/22 : Exercice PPI Antargaz

Un projet de mise en place d'une réserve communale de sécurité civile est actuellement cours et viendra compléter le dispositif terrain du PCS. Sa création a été validée par le conseil municipal du 20/12/2021

Le nouveau DICRIM a été entièrement récrit et mis en page pour être plus lisible et surtout pour que les usagers se l'approprient plus facilement.



Ce deux documents (PCS partie publique et DICRIM) ont été largement diffusés tant à destination de la population (mise en ligne sur le site internet de la Ville, brochure disponible dans les lieux publics communaux accueillant du public) qu'au partenaire institutionnels de la gestion de crise de la partie organisation générale du PCS version 2021 et du DICRIM (Préfecture, SIS2A, DDTM, DREAL, OEC...).

- **Plan d'adaptation au changement climatique**

L'objectif de ce plan est de doter la zone transfrontalière franco-italienne d'un plan d'action conjoint pour la prévention et la réduction des risques posés par le changement climatique, en référence notamment aux inondations urbaines.

La Commune d'Ajaccio est résolument engagée dans une démarche environnementale vertueuse et durable qui vise notamment à adapter la zone urbaine d'Ajaccio aux changements climatiques et à lutter contre ces changements, à assurer la transition énergétique et à respecter les objectifs fixés par l'Union Européenne en matière de climat et énergie.

Dans le cadre du projet européen ADAPT, la ville d'Ajaccio a :

- mis à jour son bilan carbone ;
- réaliser le profil climatique de la Commune ;
- réaliser son plan local d'adaptation au changement climatique.

Ce travail très important – sert aujourd'hui de base solide à l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) intercommunal, qui doit être réalisé par la CAPA.

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie sur le territoire intercommunal.

Le plan local d'adaptation et de résilience du territoire d'Ajaccio a ainsi été structuré en 37 actions -à mettre en œuvre au sein de la collectivité et sur le territoire- autour des 6 axes stratégiques suivants :

- A. Mettre en place des actions transversales de prévision et de sensibilisation des populations aux impacts du changement climatique ;
- B. Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'aménagement du territoire et les opérations de travaux de construction et de rénovation ;
- C. Renforcer la préservation des milieux naturels & des ressources en eau tout en assurant la résilience des écosystèmes face aux effets du changement climatique ;
- D. Poursuivre la désensibilisation des réseaux électriques et gaziers aux aléas climatiques & promouvoir les réseaux de chaleur et de froid ;
- E. Anticiper les évolutions climatiques dans l'offre touristique et promouvoir un tourisme durable;
- F. Accompagner les entreprises vulnérables à la réduction de leur vulnérabilité.

Le plan d'adaptation étant est une démarche progressive d'amélioration continue. Il est important de préciser qu'un suivi précis des actions sera réalisé, afin de mesurer les effets attendus. Ce reporting

sera assuré par la gouvernance du plan local d'adaptation de la Ville qui se réunira une à deux fois par an.

Le Plan local d'adaptation au changement climatique de la Ville d'Ajaccio a été approuvé par le Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

La Commune d'Ajaccio, a été classée comme zone à risque très élevé du point de vue des inondations, notamment en raison de l'urbanisation actuelle et future sur les bassins versants amont. La ville d'Ajaccio s'est inscrite dans une démarche progressive d'aménagement des bassins versants sensibles et de gestion du risque d'inondation après les inondations de mai 2008.

Actuellement, trois PPRI sont approuvés sur le territoire communal, :

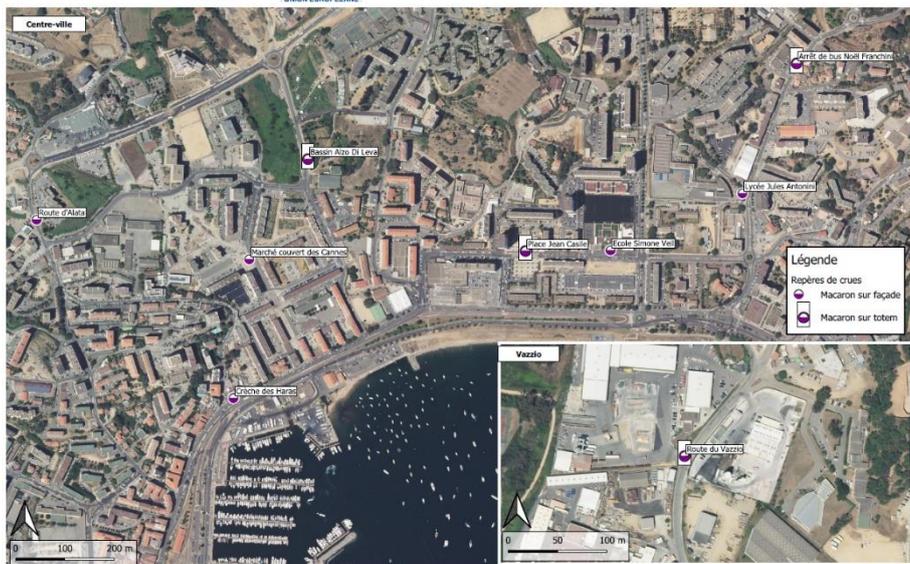
- Le Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) de la «Gravona» approuvé le 24/08/1999 et révisé le 6/09/2002
- Le Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) de «Prunelli» approuvé le 14/09/1999
- Le Plan de Prévention du Risque Inondations de San Remedio - Arbitrone - Cannes - Salines approuvé par arrêté préfectoral le 31/05/11. Ce PPRI est actuellement en cours de révision

Dans le cadre des actions de sensibilisation au risque inondation financées par le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), la ville a décidé de mettre en œuvre la pose de repères de crues et échelles minimétriques. Un marché en ce sens a été attribué en 2020 au groupement Suez consulting -Safège et CETA Environnement.

L'étude a permis en 2022 de finaliser 9 sites d'implantation, sites validés en conseil municipal le 14/09/2022.

Cette étude a bénéficié d'un plan de financement à hauteur de 30000€ HT avec un cofinancement qui comprend, outre la commune, l'Etat, et l'OEC :

- ☞ Financement Etat : 50% soit 15 000 € ;
- ☞ Financement OEC : 30% soit 9 000 € ;
- ☞ Financement Ville d'Ajaccio 20% soit 6 000 €.



Carte des 9 sites d'implantation

La pose effective des macarons et/ou totem se fera en 2023.

Plateforme d'alerte et de gestion du risque inondation (PAPI) :

En raison de son climat méditerranéen et ses caractéristiques géomorphologiques, la Corse est soumise aux crues torrentielles, très brusques et potentiellement dévastatrices. Dans ce contexte, la ville d'Ajaccio, dans le cadre de l'opération cofinancée dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) souhaite se doter d'une plateforme collaborative d'alerte et de gestion du risque inondation permettant d'intégrer différentes sources de données, notamment la collecte des données temps réel en provenance de capteurs de terrain qui seront installés dans les mois et années à venir.

Les principaux enjeux de ce projet sont :

- ↗ L'augmentation du niveau de la sécurité globale des habitants,
- ↗ L'autonomie en matière de sauvegarde face aux risques d'inondations,
- ↗ L'anticipation de la prise de décision lors de la survenue des événements,
- ↗ L'amélioration de la gestion de la crise quand elle survient,
- ↗ La capacité à rejouer/analyser les crises passées et à réaliser des simulations.

Le projet de mise en place de la plateforme collaborative d'alerte et de gestion du risque inondation consiste concrètement à :

- ⇒ Déployer un réseau de capteurs pour instrumenter les zones « à risque »,
- ⇒ Déployer un réseau radio pour remonter les données des capteurs,
- ⇒ Acquérir un Hyperviseur qui analysera et affichera toutes les données des capteurs et des autres systèmes en place.

A terme cette plateforme devra donc comporter une solution d'Hypervision capable de :

- ⇒ S'interfacer avec différents systèmes et capteurs,
- ⇒ Superviser les capteurs déployés sur le terrain,

- ⇒ Définir, générer et gérer les alarmes liées au risque inondation de façon à permettre leur traitement au plus tôt au moment de la survenue des événements voire même de pouvoir anticiper au maximum le risque en fonction de dépassement de certains seuils d'alerte,
- ⇒ Fournir en temps réel des données utiles à la gestion de crise lors de la survenue d'une inondation.

Cette Hypervision devra également dialoguer avec une application de modélisation et de simulation pour enrichir la base de données de connaissance qui permettra d'affiner le modèle prévisionnel à partir de ces données mais également de toute autre information provenant des archives ou d'autres sources du territoire comme par exemple les données IGN, les données météo, les horaires d'occupation des administrations ou plus généralement toute information liée à l'occupation des zones à risques.

Le but de cette approche collaborative est de pouvoir constituer un référentiel systémique qui permettra de dérouler des scénarii de manière à évaluer en amont les impacts et ainsi pouvoir encore plus anticiper les décisions en fonction de la surveillance des données temps réel représentatives des événements climatiques redoutés.

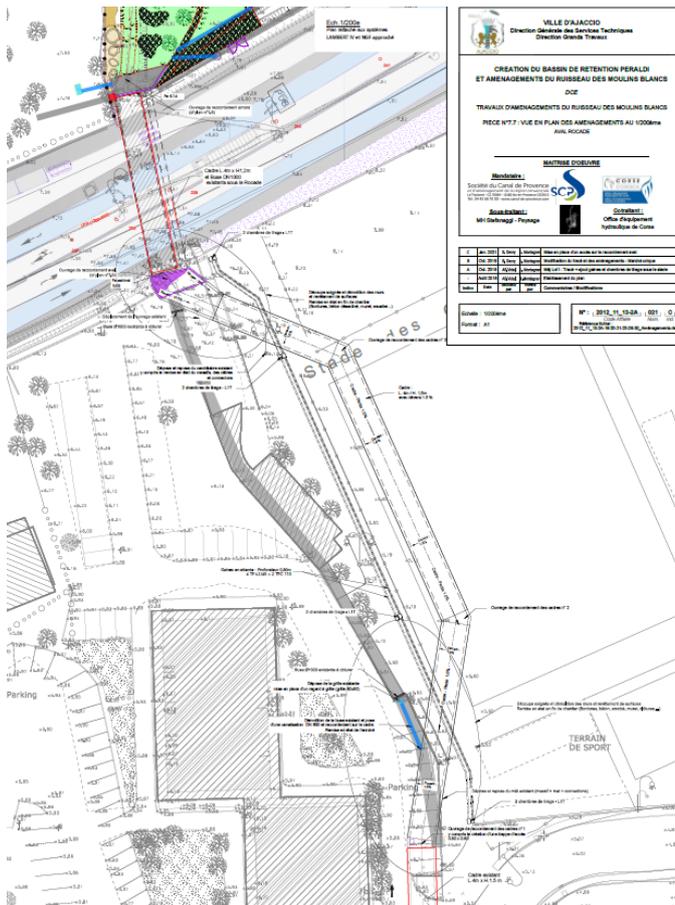
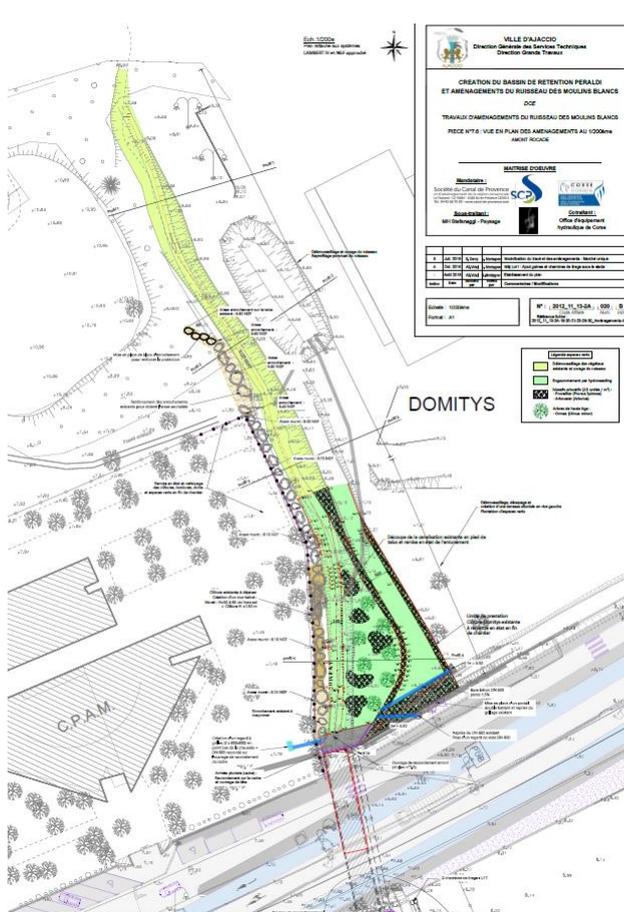
Ainsi en 2021, une étude en 2 lots a été lancée, laquelle permettra de fournir à la ville d'Ajaccio toutes les données et informations nécessaires au lancement d'un marché public visant la construction de la plateforme collaborative d'alerte et de gestion du risque inondation, notamment dans ses composantes s'intéressant au déploiement de capteurs sur le terrain et au réseau radio permettant de récupérer leurs données.

Le 15/11/21 : Attribution du Lot n° 1 - Etude préalable Capteurs Inondation à SCP Canal de Provence

Le 13/12/21 : Attribution du Lot n° 2 - Etude préalable Réseau Lora à Eurêka

- **La prévention des inondations dans les quartiers de Cannes et des Salines**

La politique de traitement des eaux pluviales de la ville d'Ajaccio est le premier poste d'investissement de la ville d'Ajaccio depuis près d'une dizaine d'années. Compte tenu du volume financier de la programmation du PAPI signé en 2013 pour lequel une nouvelle prorogation, tenant compte des transferts de compétence PI vient d'être sollicitée, celle-ci ne peut s'inscrire que dans un temps long et la ville d'Ajaccio a dû définir des priorités.



Secteur 1 (amont rocade)

Secteur 2 (aval rocade)

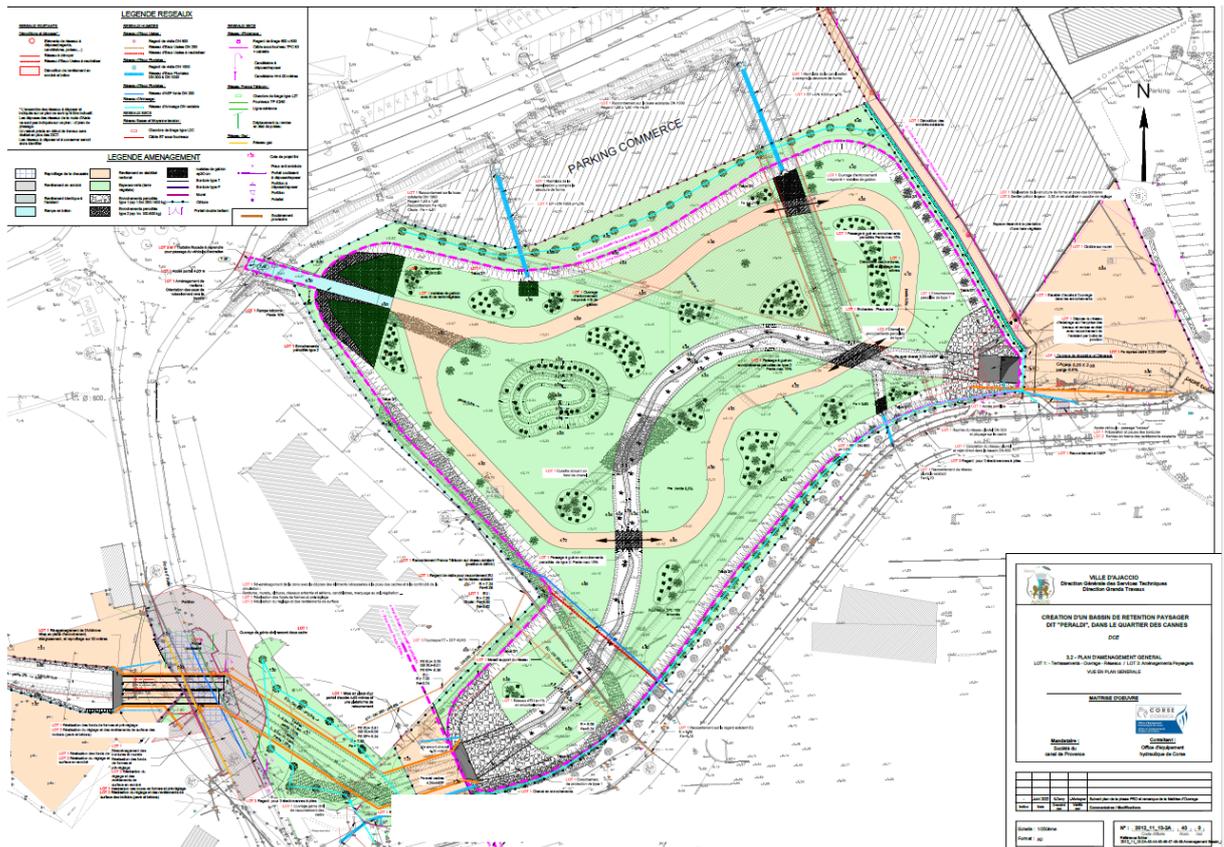
Phase 2 : Création du bassin de rétention des Moulins Blancs

L'emplacement du bassin de rétention Peraldi est situé au nord de la rue Nicolas Peraldi, en partie aval du ruisseau de l'Arbitrone à l'angle sud-est de la route d'Alata.

La surface d'emprise totale est d'environ 21 000 m². Le bassin de rétention sera ceinturé par un espace vert réalisé en haut du talus et dont la largeur sera d'au moins 5 mètres en bordure de la Résidence Rocade Padules, de la rocade et de la parcelle 109 (résidence les Moulins Blancs) et de largeur 2 m en limite avec l'avenue Peraldi.

Pour le cheminement de l'eau dans le bassin de rétention, l'écoulement principal en provenance du ruisseau de l'Arbitrone sera canalisé pour les faibles débits dans un chenal traversant le bassin. Ce chenal aura une longueur de 200 ml et une pente de 0,6%. Ce chenal permettra d'éviter le remplissage du bassin pour les petites pluies, et limitera donc les opérations d'entretien et de nettoyage nécessaires après un remplissage.

Montant des travaux des bassins de rétention (3 Lots) : 5 039 125€TTC.



L'année 2022 a permis le lancement des procédures de consultation pour es marchés de travaux répartis en 3 lots. Les travaux ont débuté en début d'année 2023.

Travaux de réalisation du bassin de rétention d'Alzo di Leva 1

Le volume approximatif du bassin de rétention d'Alzo di Leva I est de 9 500 m³. Un chenal de transfert des débits de temps sec et temps de pluie pour canaliser les écoulements à travers le bassin sera mis en place.

Outre la régulation des débits, ce bassin sera de type paysager.

Le projet intégrera la réalisation de ouvrages de connexion amont et aval aux réseaux existants notamment ceux créés dans le cadre des projets PRU Cannes et Rocade d'Ajaccio.

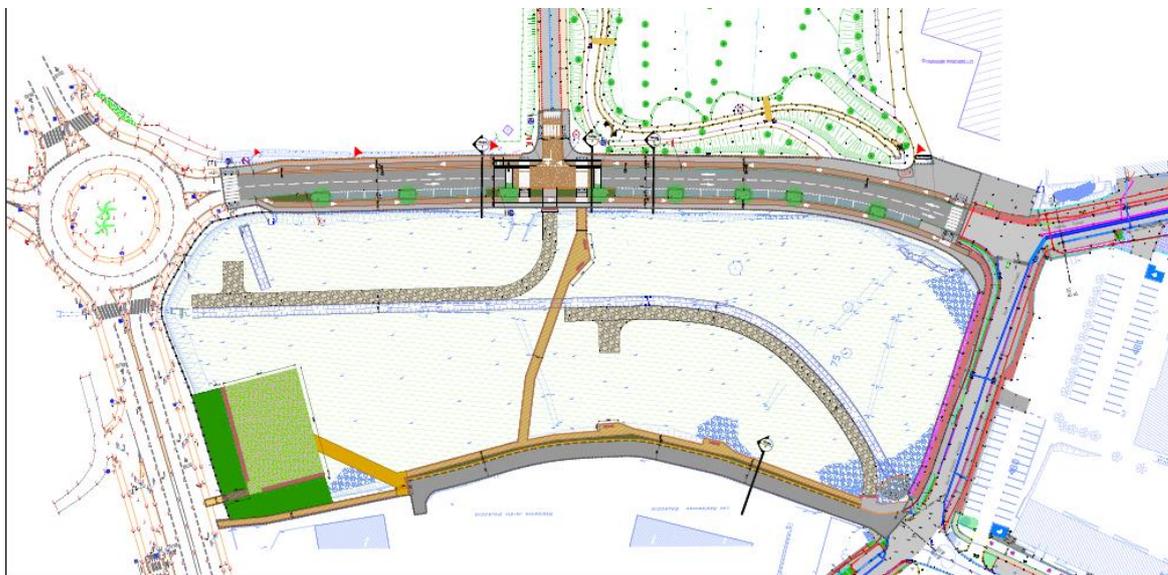
Le bassin utilisera en digue Est la rue Achille Peretti. Cette rue devra assurer cette fonction. Le reprofilage de cette rue devra intégrer :

- une voie de circulation à double sens ;
- l'ensemble des rétablissements sur l'emprise du projet ainsi que les dévoiements des réseaux nécessaires à ce reprofilage.

Le projet établi prévoit les emprises suivantes qui feront l'objet d'aménagements :

- une piste cyclable bidirectionnelle raccordée sur celles des rues Péraldi, de la liaison Maréchal Lyautey et des aménagements cyclables de la rocade ;
- des trottoirs de largeurs réglementaires et accessibles aux PMR ;
- du stationnement sur les sections le permettant ;
- un réseau sec d'éclairage public et un renouvellement des candélabres
- une passerelle en bois reliant la rue Achille Peretti au chemin piétonnier communal

Montant des travaux des bassins de rétention : 1 758 251 €TTC.



L'année 2022 a permis le lancement des procédures de consultation pour es marchés de travaux répartis en 3 lots. Les travaux ont débuté en début d'année 2023.

Travaux d'aménagements hydrauliques du Vazzio

Les ravins de la Salive et du Vazzio sont fortement artificialisés dans la zone de projet. Les interventions sur ces 2 ravins seront ponctuelles et de plusieurs natures : curage léger, fauchage de la végétation en amont en aval de la confluence. Les accès existants le long de de la RT 21 seront également repris pour assurer la transparence des écoulements.

En aval, un bassin de traitement des eaux pluviales (de 6000 m³) et deux bassins de régulation (16 800 m³ et 35 000 m³) seront réalisés dans la zone inondable de part et d'autre de la voie ferrée.

Le fond des bassins sera laissé naturel (pas de revêtement) et les talus seront maintenus grâce à des enrochements liaisonnés sur lesquels sera réalisé un amendement de terre végétale suivi d'un ensemencement de prairie.

Montant prévisionnel des travaux des bassins de rétention : environ 5 490 000 €TTC dont :

- Secteur I : 2 870 000 TTC
- Secteur II : 2 620 000 €TTC

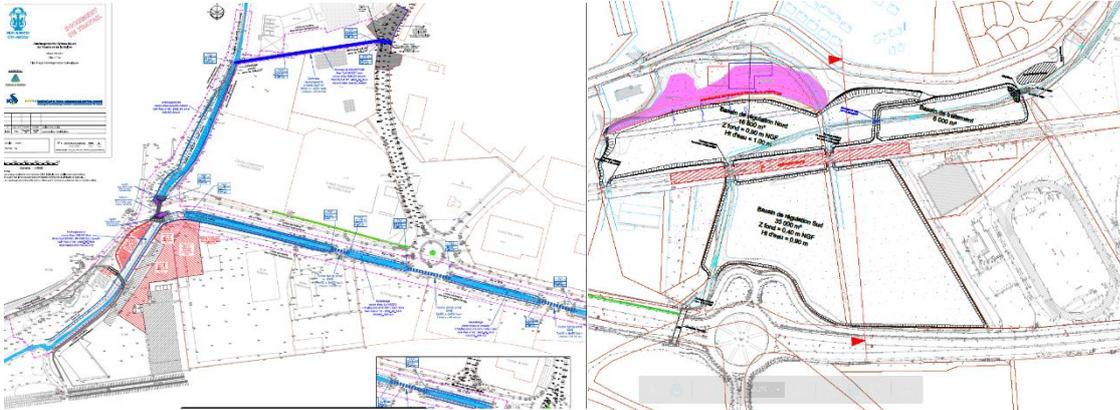
Les travaux seront décomposés en deux phases :

Secteur I :

- ✓ Curage léger et Fauchage de la végétation rivulaire des 2 ravins
- ✓ Recalibrage du ravin du Vazzio
- ✓ Remplacement des cadres au droit des accès existants sur le Vazzio le long de la RD503

Secteur 2 :

- ✓ Aménagement d'un bassin de traitement des eaux pluviales et de deux bassins de régulation de part et d'autre de la voie ferrée



- **Avancement**

Le DCE du marché des travaux du secteur I est en cours de réalisation.

Les travaux du secteur II seront réalisés dans le cadre d'un prochain PAPI.

- **Risque Incendie**

Au titre de l'obligation de débroussaillage légal contribuant à diminuer le risque incendie, le débroussaillage mécanique traite 80 parcelles et les abords de voiries.

2022 : 3 parcelles communales et 1 chemin ont été débroussaillés par un prestataire extérieur pour un montant de 24 671 € dans le cadre des OLD

- **1 ravine communale a été entretenue par un prestataire extérieur pour un montant de 11 528 € dans le cadre de l'obligation d'entretien des cours d'eau et ravines**
- **22 sites scolaires, peri-scolaires et crèches ont été débroussaillés par un prestataire extérieur pour un montant de 188 337€**
- **1 Gabarit de route a été réalisé à la demande du SDIS chemin de Toretta pour un montant de 4080 euros**
- **+ courriers d'information et mises en demeures de débroussailler**

- **Risques industriels et technologiques**

Ce risque correspond à un événement accidentel dans une installation localisée et fixe, qui met en jeu des produits ou des procédés industriels dangereux et qui entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens, et l'environnement.

Trois sites sont répertoriés à enjeux à l'échelle du territoire :

- Le dépôt pétrolier de Corse (DPLC), (AS- «Seuil Bas») situé à Ajaccio dans la zone industrielle du Vazzino stocke du SP95, du GO, du fioul domestique, du Jet, pour une capacité totale de 18 000 m3,
- Le centre emplisseur ELF /Antargaz du Ricanto (AS « Seuil Haut ») situé à Ajaccio stocke 1 000 tonnes de butane et propane,
- La station GDF de Loretto (AS-«Seuil Haut») située à Ajaccio stocke 3 130 tonnes de butane.

Site ENGIE du Loretto

Le site de stockage de butane qui alimente Ajaccio, et ses 16.000 clients est un site Séveso.

La réglementation impose aux sites SEVESO de calculer les zones de dangers créées par leur activité industrielle, et de les maîtriser par des mesures notifiées par les Préfets de Région. Ce projet libèrera une zone foncière sur la ville d’Ajaccio, zone actuellement gelée.

Le projet consiste ainsi à construire à côté du site actuel, une nouvelle installation sur base de deux nouvelles sphères encoffrées dans des silos bétons remplis de sable.



ENGIE a profité de ce projet pour substituer du propane au butane, gaz en voie de disparition sur ces usages. Ce changement sera transparent pour les clients en air butané, qui ne verront aucune différence au quotidien.

Les travaux ont débuté au mois de mai 2018 et se sont terminés fin 2021. La mise en service et l’arrêt des anciennes cuves ont été effectifs le 4 mars 2022.

Dans le cadre de ce projet, des mesures de préservation de l’environnement ont été mises en place avec notamment la mise à disposition par la ville d’Ajaccio d’une emprise de plus de 20ha à Vignola et à la Sposata. A ce titre, une convention tripartite entre Engie, le CENC et la ville d’Ajaccio a été signée en novembre 2017.



De plus, LOREGAZ a permis un partenariat avec la Ville d'Ajaccio pour le projet « Mare e Tarra »

Sur ce parcours cyclo-touristique, qui relie les Sanguinaires aux Milelli, ENGIE a réalisé cinq aménagements dont des accès, un bassin de récupération d'eaux de ruissellement pour sécuriser la piste, la remise en état du mur de soutènement au niveau du terrain de football du quartier du Castelluccio, et un « point de vue » surplombant LOREGAZ. L'objectif de ce dernier est d'informer les visiteurs des actions d'ENGIE en matière de restauration des restanques et de préservation de l'environnement.

Ville d'Ajaccio

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

LE MOT DU MAIRE

Prévenir, sensibiliser et informer

En 2016, la Ville d'Ajaccio s'est dotée d'un plan communal de sauvegarde (PCS) destiné à organiser la gestion du risque en cas d'événements majeurs d'origine climatique, naturel ou technologique. Cet outil est permis de mettre en place des actions de prévention et de protection de la population.

Les années qui ont suivies ont été marquées par de violentes tempêtes. Adrien en octobre 2019. Fallien en décembre 2019 provoquant une crue inédite de la Gravona, notamment la submersion totale des zones de l'aéroport d'Ajaccio et juin 2020 avec des pluies intenses, soudaines et très localisées. Tous ces phénomènes, s'ils imposent une forme de résilience, nous obligent à mettre en place des mesures préventives à la sauvegarde des habitants et à la protection de notre territoire. C'est dans cet esprit que cette nouvelle version du PCS révisé vous est proposée.

Dans un objectif de performance, la Ville d'Ajaccio s'est dotée en 2019 d'un automate d'appels en masse des populations et depuis 2020 d'une plateforme de gestion du risque inondation. Les prévisions et les observations météorologiques y sont exploitées par un service dédié à la disposition à la gestion du risque hydrométéorologique. Le Plan Communal de Sauvegarde offre à la population la garantie d'une prise en charge en toutes circonstances, mais il nécessite aussi l'implication de chacun pour construire une culture du risque efficace.

La démarche est collective. Au niveau des services communaux, un plan d'organisation est défini préalablement, il est testé et régulièrement actualisé. Chacun est un maillon de cette chaîne qui se veut solide pour faire face aux événements. Il nous appartient à tous de faire en sorte de nous protéger au mieux et de protéger les habitants de notre commune en les informant et en appliquant des procédures précises et adoptées.

Dans la continuité de 2016, je reste engagé avec mes adjoints et l'ensemble des élus de la majorité, aux côtés des instances publiques de sécurité et de l'ensemble des acteurs impliqués dans ce plan.

Anticiper, prévenir, sensibiliser et informer doivent rester les objectifs qui guident notre action pour faire face collectivement.

Laurent Marcangeli
Laurent Marcangeli
Maire d'Ajaccio, président de la Communauté
d'Agglomération de Pays Ajaccien

ITINERAIRE CYCLOTOURISTIQUE MARE E TARRA

mare e Tarra

FINALITE 3 : LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle (Ville)

Veiller à l'éducation culturelle et artistique pour les plus jeunes est un objectif que la Ville d'Ajaccio s'efforce de remplir au mieux chaque année. Malgré les aléas rencontrés durant la crise sanitaire, les acteurs culturels du territoire ont oeuvré pour maintenir les activités des Parcours culturels en innovant autour des pratiques

Considérant l'action culturelle, comme un outil de cohésion sociale et de développement pour les territoires, la ville d'Ajaccio a élaboré une politique culturelle en faveur du jeune public, autour d'axes structurants

			
<p>4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p>			
<p>8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux</p>			
<p>11.1 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p>			
<p>12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature</p>			

- Inclusion sociale et épanouissement au cœur de la cité :

Favoriser la rencontre avec l'œuvre et l'artiste à travers 6 spectacles jeune public pour 1700 élèves à l'Espace diamant, la tournée d'un spectacle musicale dans les 8 crèches la ville au profit de 160 personnes , la 22e édition l'opération théâtre dans les quartiers dont les 5 représentations se déroule dans 5 quartiers de la ville, 7 visites guidées à l'Espace Diamant pour plus de 200 élèves du primaire dans le cadre des expositions « defixions sucrées » et de l'exposition jeune public par l'artiste Francesca Chiaccho pour le jeunes publics

- Éducation artistiques et réduction des inégalités d'accès :

Proposer des actions de sensibilisation à la pratique artistique avec 1 projet autour des arts numériques à la Maison de quartiers des Cannes pendant 5 jours au profit de 85 élèves du primaire et pour plus de 200 élèves du secondaire, 15 actions en lien avec la programmation en milieu scolaire et hors temps scolaire, des partenariats avec les acteurs sociaux pour une plus grande diversité de public : CIAS, université, maison des aînés, ASE, PJJ.

3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux

Dans leur volonté de développement et d'amélioration continue, les services de la ville et ses partenaires s'engagent auprès de ses administrés pour une offre élargie de services au public.

			
<p>1.2 Donner un accès aux mêmes droits, aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété</p>			
<p>5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés</p>			
<p>11.1 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p>			
<p>12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature</p>			

- Les Centres Sociaux Municipaux

L'animation de la vie sociale est au cœur de l'action des Centres Sociaux Municipaux de St Jean, des Salines et des Cannes.

Soutenus par la CAF et financés notamment par l'Etat et la CAPA dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2023, ils sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale.

Ils permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Leurs champs d'intervention s'articulent autour de 4 grands axes : Enfance – jeunesse ; Adultes – seniors ; Accès aux droits – permanences sociales ; Famille.

L'année 2021 a été fortement marquée par la crise sanitaire et les protocoles d'accueil induits qui ont entraîné une baisse importante de l'activité et, de fait, de la fréquentation de ces structures.

Ainsi, on note un écart marquant entre ces deux années sur les ventes de « cartes vacances » :

De 224 cartes en 2021 à 394 en 2022.

2022 est placée sous le signe de la reprise avec une fréquentation en forte hausse grâce à l'augmentation du nombre de séances.

A titre d'exemple, pour les activités adultes-séniors, le Centre Social des Salines passe de 249 séances en 2021 à 589 en 2022.

Les actions phare 2022

Le centre Social St Jean :

Outre l'accent mis sur l'accompagnement scolaire et l'organisation de séjours pour les jeunes, le Centre Social St Jean a renforcé ses deux actions « bourse au permis » et « brigades vertes » soutenues dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (5000 € et 4500 €).

En 2022 le dispositif « Bourse au permis » a mobilisé 24 jeunes âgés de 18 à 25 ans et accompagnés par les 3 centres sociaux municipaux.

Le Centre Social des Salines :

Avec le soutien financier de la CAPA (4000 € sur le pilier habitat et cadre de vie du Contrat de ville) réalisation d'une fresque sur le mur de l'école S. VEIL qui met en valeur les femmes.

Ce projet est révélateur de l'approche globale menée par le centre social sur son territoire d'intervention, et de la transversalité entre les différents pôles :

- Sur la méthode, il a été porté conjointement avec le Conseil citoyen des Salines, le coordonnateur des politiques publiques, le service langue et culture Corse et a fédéré l'ensemble des publics (enfants, adultes- sénior, familles, habitants du quartier)
- Sur le fonds il a été porteur d'une réflexion, et d'échanges sur les droits des femmes et a participé à rendre les habitants acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie.

- **Les Maisons de Service Public – France Services**

Les trois structures, des Iles, Jardins de l'Empereur et Mezzavia répondent à la problématique de l'accès aux services publics rencontrés par les usagers.

Ainsi, elles constituent de véritables portes d'accès aux services publics pour les usagers. Elles répondent à l'attentes des usagers qui souhaitent des services publics plus proches, plus faciles d'accès et plus polyvalents.

Face à une dématérialisation toujours plus importante, elles incarnent une proximité à visage humain qui permet de recréer du lien social.

La MSP de Mezzavia enregistre une activité beaucoup plus importante due à son activité CNI-Passeports.

France services Jardins de l'Empereur

2021 : Accueil présentiel =1752 Accueil tel +mail = 337 Total= 2089

2022 : Accueil présentiel =2078 Accueil tel +mail = 561 Total=2639

MSP Résidences des Iles

2021 : Accueil présentiel =238 Accueil tel +mail = 187 Total=425

2022 : Accueil présentiel =227 Accueil tel +mail = 318 Total=545

MSP Mezzavia

2021 : Accueil présentiel =2997 Accueil tel +mail = 2608 Total=5605

2022 : Accueil présentiel =3334 Accueil tel +mail = 3149 Total=6483

3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne (ville/CAPA)

Afin que la Ville et le territoire répondent au mieux aux préoccupations et besoins de ses habitants, la collectivité prend à cœur de consulter les citoyens et co construire avec eux les projets d'aménagement ajacciens. Les actions de démocratie directe sont donc renforcées

 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	 <p>17 PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION</p>
4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable				
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique				
11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables				
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions				
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière				

- **Le Coordinateur des Politiques Publiques**

- **VEILLE DE PROXIMITE ET PARTAGE D'INFORMATIONS :**

Veille quotidienne de proximité dans les deux quartiers prioritaires, avec le concours des habitants et des différents acteurs privés, publics et associatifs au premier rang desquels figurent les conseils citoyens.

Promotion et explication de l'action publique menée dans les quartiers.

Les informations et doléances recueillies ont été systématiquement communiquées aux services concernés : ville (DGST, DGA PSP, Vie scolaire, allo Mairie), CAPA et Etat (DDSP, M. le délégué du Préfet à la politique de la ville).

- **ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS,**

Un contact très régulier a été entretenu avec les conseils citoyens des Jardins de l'Empereur et des Salines pour accompagner leur action.

- En assurant le lien avec les services de la ville, de la CAPA et de l'Etat,
- Par une aide à la définition et au montage de leurs projets.
- Par une aide administrative,

- **EXTENSION DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE SUR FINANCEMENTS « CITE EDUCATIVE ».**

Quantification des besoins auprès des 6 structures d'accueil (municipales ou associatives).

Recrutement des 13 intervenants vacataires (identification, et gestion administrative des recrutements).

- Concertation préalable aux aménagements (place du Diamant, parc Berthault...)
- Création d'une direction proximité et services à la population

3.4 Développer des campagnes de prévention sur la santé et la salubrité (CAPA/Ville)

Les inégalités sociales sont au cœur de la question de la santé : ainsi le manque de moyens financiers va souvent de pair avec le manque de soins médicaux. C'est par le biais des campagnes d'information, de sensibilisation et de prévention qu'Ajaccio entend lutter pour l'accès au soin et réduire ces inégalités.

 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>
<p>4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p>			
<p>8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux</p>			
<p>11.1 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p>			
<p>12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature</p>			

3.5 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité (CAPA/Ville)

Le Relais des Associations de la Ville d'Ajaccio a mis en place, depuis sa création, un véritable protocole de traitement d'aide et de suivi des associations et a impulsé une dynamique nouvelle de mise en réseau du tissu associatif.

L'inclusion est aussi pratiquée à travers divers partenariats comme par exemple celui avec l'association Mare Inseme qui œuvre dans le domaine du handi-voile.

Ici il s'agit de:

- *Organiser une rencontre entre les animateurs de nos structures et l'association Mare Inseme pour que chaque structure puisse construire un projet de partenariat qui lui est propre.*
- *Donner l'accès aux formations d'accompagnateur bénévole afin d'appréhender le mieux possible les futures activités partenariales.*
- *Mettre à disposition une salle pour les formations à la Maison de Quartier des Cannes*
- *Organiser des rencontres autour de l'activité voile télécommandée en mixant les publics.*

			
4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle			
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			
12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature			
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux			

Il faut savoir que le relais des associations, indépendamment d'accompagner, d'orienter, d'informer, et de promouvoir aujourd'hui bon nombre d'associations au quotidien, siège dans plusieurs Comités de Financeurs avec des partenaires tels que la CAF (REAAP, CLAS, Médiation Familiale...), Corse Active dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), etc.

Le Relais gère également un volet « Habitants » en recherche d'information sur les activités associatives proposées sur le territoire ajaccien et CAPA.

Il opère d'autre part de façon transversale et collaborative avec plusieurs services municipaux : Centres Sociaux, Service Culture, Services Techniques, Service des Sports, Service Festivités et tout naturellement avec la Direction Jeunesse et Vie des Quartiers, le pôle Politique de la Ville et la Mission Citoyenneté.

Depuis 2021 la création de la Maison des Associations des Padule a permis d'héberger 17 associations dont nombre d'entre elles œuvrent dans le secteur de l'inclusion :

MISES A DISPOSITION CONNUES DU RDA DE LOCAUX AU BENEFICE D'ASSOCIATIONS OEUVRANT
DANS LE DOMAINE SANTE/HANDICAP

HEBERGEMENTS OCTROYES A LA MDA DES PADULE (A TITRE GRATUIT).

TOUS POUR CHACUN : RDC Espace de 75m² (2 salles 63m² + 12m²) + création d'une toilette accessible et adaptée aux personnes à mobilité réduite (PMR) attenant.

Objet : sensibiliser la population au handicap et à la différence, organiser des manifestations, organiser des séjours de vacances adaptés, aider matériellement, humainement et financièrement des personnes en situation de handicap ou en difficulté, former.

Participation à Associ in Festa 2022

POLE DE SURDITE DE CORSE : RDC 100 m² (2 salles de 50m² chacune) - 1 salle dévolue à l'accueil du public/services administratifs (siège de l'association), la seconde utilisée dans le cadre des nombreuses formations dispensées.

Objet : mise en place et valorisation par tous les moyens possibles (formations, colloques, rencontres, etc.) de l'accessibilité des publics sourds et malentendants et leurs proches, à tous les domaines de la vie quotidienne (professionnel, social, éducatif, médical)

Participation à Associ in Festa 2022

GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE CORSICA U SCONTRU AJACCIO GEM CORSICA U SCONTRU AJACCIO : RDC 75 m² (2 salles 50m² et 25m²) - Espace mutualisé avec l'association Tri & Dons

« Traumatismes crâniens et Cérébro-lésés »

Favoriser des temps d'échanges, d'activités et de rencontres susceptibles de créer du lien et de l'entraide entre les adhérents.

L'association a bénéficié d'une journée sur le chalet associatif dans le cadre du Marché de Noël 2022, à l'image des années précédentes.

LES DIABETIQUES DE CORSE : 1er étage Espace de 53 m²

Objet : amélioration du sort des diabétiques avec tout ce qui s'y rapporte directement ou indirectement ; elle est indépendante de tout mouvement politique, philosophique ou religieux ; les moyens d'actions de l'association sont les publications périodiques ou autres, les conférences et l'emploi de tous les moyens de diffusion, la liaison avec le corps médical pour l'aide à la recherche, la participation à tous les organismes publics ou de solidarité sociale, les interventions auprès des pouvoirs publics, le développement d'actions de solidarité internationale, l'organisation de services, manifestations ; collectes de fonds provenant d'activités payantes, actions de sensibilisation, de solidarité et d'accompagnement au bénéfice des diabétiques et de leur famille, l'organisation de toutes opérations de prévention auprès du grand public

LA MARIE-DO : 1er étage Espace de 50 m² - Espace mutualisé avec l'association Donne & Surelle

Objet : Collecter des fonds destinés à être utilisés pour aider toutes les causes médicales, caritatives ou sociales et en particulier la recherche sur le cancer. Venir en aide directement ou indirectement à des personnes en situation de difficulté financière du fait de la maladie, d'une manière générale mener des actions altruistes en vue d'améliorer la condition humaine.

HEBERGEMENT OCTROYE A MEZZAVIA (A TITRE GRATUIT)

TED ET LES AUTRES : Locaux situés lieu-dit STAGNACCIU, RN 193, immeuble sis à RN 193 figurant au lot n°10 et cadastrés AO-16 AO-106- AO-167-AO-169-AO-170 d'une superficie totale d'environ 80 m².

Objet : aide aux enfants et personnes avec autisme ou troubles apparentés, ou atteint de Troubles envahissants du développement (TED) ou de trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (T.A.D./H.) et leur famille, en Corse; favoriser des liens entre les parents, les professionnels et toutes personnes souhaitant œuvrer pour la cause des personnes atteintes. informer et former les parents, les professionnels sur les stratégies éducatives spécifiques au T.E.D. organiser ou participer à des stages, séminaires, cours, conférences ; créer des espaces de réflexion et d'écoute accessible à tous ainsi que des échanges conviviaux; initier, développer et mener tous projets, toutes actions pour améliorer le mieux-être des personnes autistes et apporter son support aux familles; faire prendre en compte les spécificités de l'autisme et des personnes qui sont atteintes; alerter les personnes autistes et leurs famille sur les prises en charges inadaptées et abusives; alerter les pouvoirs publics de tout manquement aux droits des personnes autistes et de leur famille et veiller à ce que ces droits soient respectés; agir auprès des pouvoirs publics pour le développement des services existants et la création et la gestion de structures adaptés, pour la mise en place d'une éducation spécialisée individualisée pour ces personnes.

FINALITE 4 : L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

4.1 Rendre accessible la culture au public éloigné

L'égalité dans l'accès aux activités culturelles reste un enjeu majeur malgré une offre culturelle importante, que ce soit en quantité ou en diversité. Ainsi, la Ville et ses partenaires ont continué d'œuvrer en 2021 pour maintenir une activité culturelle, mais également pour accroître l'accessibilité à celle-ci aux publics éloignés.

 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>
4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des			

personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

- Bibliobus

En septembre 2021, afin de pallier son absence dans certains quartiers, le réseau des bibliothèques et médiathèques de la Ville d'Ajaccio a souhaité s'étendre en mettant en place un service supplémentaire par le biais du Bibliobus. L'objectif est également d'aller à la rencontre des personnes qui ne viennent pas en médiathèque pour diverses raisons (problèmes de mobilité, peur de l'inconnu, méconnaissance des services proposés par les médiathèques).

Pour ce faire, la Ville a mis à disposition du réseau un véhicule utilitaire Renault Kangoo ainsi qu'un ordinateur portable afin de pouvoir utiliser le logiciel de prêt. Un mobilier sommaire a été également acquis : tables, chaises, caisses...

Ainsi, un chauffeur et un agent de prêt se sont rendus régulièrement (tourné hebdomadaire) dans 6 quartiers de la Ville (Vazzino, Pietralba, Bodiccione, Salines, Place Miot et Résidence des Iles) afin d'aller à la rencontre des administrés ajacciens à mobilité réduite ou ne possédant pas de médiathèque proche de leur lieu de domicile

Par le biais du bibliobus, le livre devient présent et accessible à tous dans les quartiers dépourvus de médiathèques. Il joue le rôle d'annexe dans des quartiers à forte densité. Le bibliobus permet également de rentrer en contact avec une certaine tranche de la population qui n'ose peut-être pas franchir les portes d'une médiathèque et ainsi de se familiariser avec le mode de fonctionnement des médiathèques. Le bibliobus offre la possibilité de se positionner près des écoles et permet la diffusion de la culture auprès des plus jeunes. Le bibliobus est également un instrument de publicité très efficace pour le réseau des bibliothèques et médiathèques de la Ville.

Sur du plus long terme, le bibliobus permet de desservir à moindre coût la plupart des quartiers de la Ville et d'éviter d'avoir à créer de nouvelles structures beaucoup plus coûteuses en termes construction, de moyens et d'effectifs.

4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif (Ville)

La pratique sportive est un enjeu majeur de santé publique et les plus jeunes doivent pouvoir s'approprier les activités dans le but de se construire un mode de vie sain. Pour ce faire, les partenariats avec les associations sont un levier de qualité, puisqu'ils permettent l'intervention de professionnels tout en apportant un soutien au mouvement associatif



3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être

4.2 Des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et une éducation préscolaire de qualité

10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origine, de leur religions ou de leur statut économique ou autre

- **Parcours sportifs scolaires**

L'inclusion est aussi pratiquée à travers divers partenariats comme par exemple celui avec l'association Mare Inseme qui œuvre dans le domaine du handi-voile.

Ici il s'agit de :

Organiser une rencontre entre les animateurs de nos structures et l'association Mare Inseme pour que chaque structure puisse construire un projet de partenariat qui lui est propre.

Donner l'accès aux formations d'accompagnateur bénévole afin d'appréhender le mieux possible les futures activités partenariales.

Mettre à disposition une salle pour les formations à la Maison de Quartier des Cannes

Organiser des rencontres autour de l'activité voile télécommandée en mixant les publics.

4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie (CAPA/Ville) CIAS

Afin de soutenir les personnes fragilisées durant la pandémie, le CCAS a mis en place des mesures d'hébergement, d'appui à l'intégration sociale mais aussi de distribution de bons alimentaires.



1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous

4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leurs religions ou de leur statut économique ou autre

- Faciliter la vaccination des usagers isolés
- Les aides du CIAS aux jeunes (accompagnement des jeunes en matière de mobilité et de santé)

4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité (CAPA/Ville)

 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>
<p>1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous</p>			
<p>4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p>			
<p>10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre</p>			
<p>11.5 Réduire le nombre de personnes tuées ou touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes</p>			

- **Plan Communal de sauvegarde (PCS) et DICRIM :**

4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations

L'épanouissement des êtres humains passe par un environnement sain et un bon cadre de vie. La collectivité souhaite préserver les Ajacciens des nuisances, incivilités ou encore de l'exclusion, et s'implique pour une ville où il fait bon vivre

 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>
<p>1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes</p>			
<p>3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être</p>			
<p>7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p>			
<p>11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable</p>			

OPAH « copropriétés dégradées » au quartier des Cannes

Inscrite au PRU en tant qu'opération d'accompagnement du projet, l'OPAH « copropriétés dégradées » au quartier des Cannes, dont la Ville d'Ajaccio est maître d'ouvrage, vise à rénover et/ou réhabiliter une centaine de logements privés au sein de 8 copropriétés datant des années 1960 représentant 720 logements au total. Ce dispositif s'articule autour de deux grands axes : l'aide aux propriétaires occupants ou bailleurs et l'aide aux syndicats de copropriétés.

En effet, la particularité de cette opération consiste en la réhabilitation énergétique globale des copropriétés ciblées afin de réduire les consommations énergétiques des habitants tout en permettant d'accroître leur confort de vie.

Plusieurs enjeux sont identifiés :

- Améliorer la performance énergétique des logements,
- Améliorer le confort et la sécurité des habitants,
- Lutter contre l'insalubrité,
- Favoriser l'adaptation des logements aux personnes âgées et/ou en perte de mobilité,
- Favoriser la mixité sociale en permettant de développer une offre de logement à loyer modéré.

Afin d'apporter l'aide suffisante aux copropriétaires et copropriétés éligibles, le programme fédère un ensemble de partenaires publics (ANAH, CDC et CAPA) au sein d'une convention signée en 2017. Le suivi animation a débuté en juillet 2019 pour une durée de 5 ans et a été confié au cabinet Urbanis. Le montant total prévisionnel de l'opération (suivi-animation compris) s'élève à 6 millions d'euros sur 5 ans. Cette OPAH est opérationnelle depuis 2019.

Cette opération, menée par la Ville en partenariat avec l'ANAH, la Collectivité de Corse (CDC) et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), conformément à la convention signée le 28 décembre 2017, a débuté en juillet 2019 pour une durée de 5 ans. Le suivi-animation a été confié au cabinet Urbanis.

L'OPAH aura permis de traiter, à ce jour, 13 dossiers d'aides individuelles :

- 6 dossiers de rénovation énergétique
- 2 dossiers de travaux lourds
- 5 dossiers autonomie

A ces dossiers soldés s'ajoutent 8 dossiers en cours, c'est-à-dire en phase de réalisation des travaux. 10 nouveaux dossiers sont actuellement en attente de notification de l'ANAH avant de pouvoir passer à l'étape travaux et 15 autres dossiers sont en phase de montage.

Pour ce qui concerne le volet Copropriétés Dégradées, 2 copropriétés ont été retenues, soit un total de 7 bâtiments qui ont été fléchés dans le cadre de cette opération pour des travaux de requalification globale et énergétique.

- Le chantier de la copropriété Cala di Sole (3 bâtiments) a débuté au mois de janvier 2023 prévu pour une durée de 18 mois. Le plan de financement prévisionnel s'élève à près de 2 millions d'euros et la Ville d'Ajaccio subventionnera à hauteur de 123 829 euros.

A la suite d'un diagnostic préalable, réalisé par le cabinet Urbanis, la Commission d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH –Agence Nationale de l'Habitat a accordé au Syndicat des Copropriétaires une subvention prévisionnelle d'un montant de 1 266 364 euros.

En ce qui concerne la ville, le montant total de la subvention, comprenant l'aide de la Collectivité de Corse, sera de 271 285 euros.



- Le second chantier de requalification subventionné dans le cadre de cette opération sera celui de la copropriété Binda (4 bâtiments). Un démarrage des travaux pour Binda B et Binda C est prévu pour janvier 2024 . Pour les 4 bâtiments, le plan de financement prévisionnel s'élève 5 247 000 euros et la Ville subventionnera à hauteur de 299 950 euros.

Binda C



Etudes pré opérationnelles OPAH RU

Dans le cadre du programme action cœur de ville, la ville d'Ajaccio mène également une étude pré-opérationnelle OPAH RU afin d'améliorer l'habitabilité des logements anciens et attirer de nouvelles populations (familles et actifs) dans le cœur de ville en apportant une aide technique et financière aux propriétaires locataires ou bailleurs sur le périmètre.

L'ambition est de couvrir le périmètre ORT par une OPAH et identifier les secteurs stratégiques pour déploiement d'un volet Renouvellement Urbain.

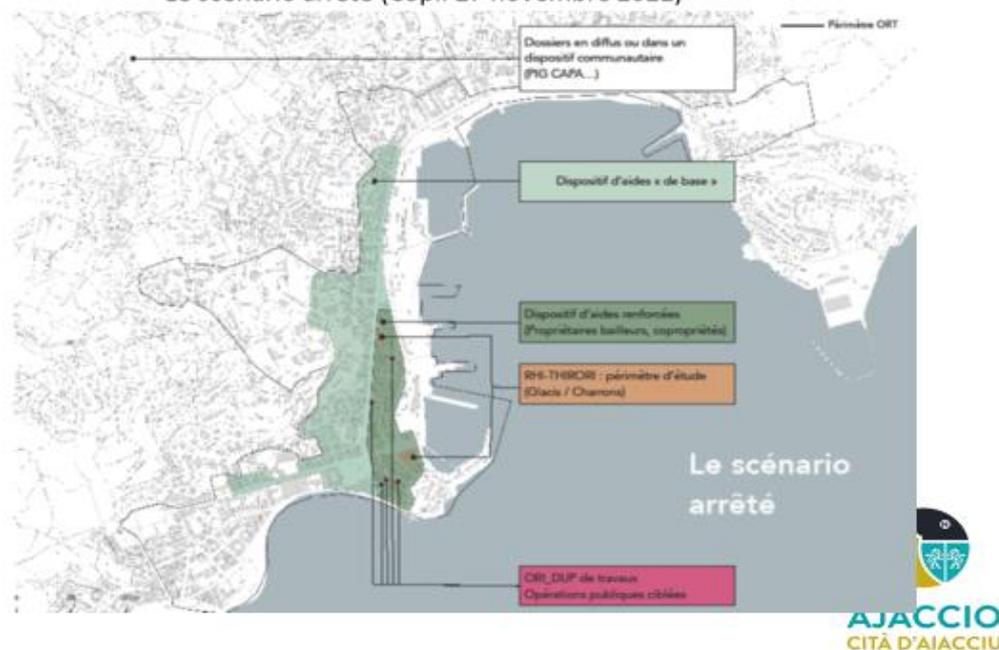
Cette opération aura pour ambition de traiter une soixantaine de logements par an relevant de l'habitat privé, une quinzaine de copropriétés et deux îlots qui feront l'objet d'une procédure plus spécifique.

Le dernier COPIL en date du 29 novembre 2022 a permis aussi d'établir un calendrier pour 2023 arrêtant les grandes phases du programme : rédaction des pièces, consultation, analyse et suivi du marché, rédaction des règlements des aides et de la convention d'OPAH, puis démarrage de l'opération.

Etudes pré-op d'OPAH-RU ACV

Coût : 91 190 euros HT / Financement : 50% ANAH – 25% Banque des Territoires – 25% Ville

Le scénario arrêté (Copil 27 novembre 2022)



Planning de l'OPAH –RU et objectifs

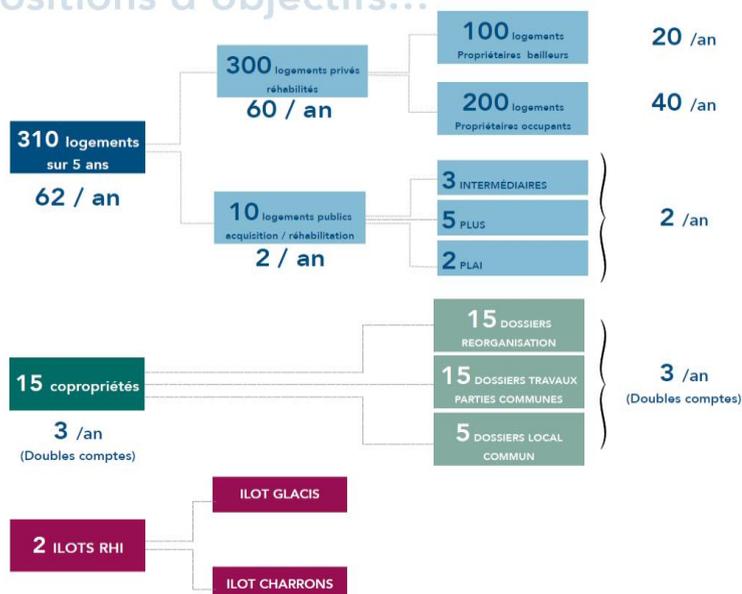
- Finalisation cahier des charges de suivi animation: mi février
- Convention finalisée: fin février
- Consultation pour le choix des opérateurs : mars-avril
- Démarrage de l'OPAH RU: septembre 2023

Montant études : 110 000 €

Montant opération envisagé : 8 M€TTC sur 5 ans

Financement : ANAH, CDC, CAPA

Propositions d'objectifs...



- **Aires de loisirs en accès libre :**

- ❖ 10 aires de jeux
- ❖ 4 terrains multisports
- ❖ 2 aires de fitness

En 2022, création de l'aire de jeux de Pietralba

- **Accès aux plages, en 2022 :**

Aménagement d'un escalier d'accès à la plage du Lazaret, signalétiques des plages, Installation des tapis et tiralos pour l'accessibilité sur les plages du Ricanto, Trottet et Terre Sacrée, Installation d'un système audio plage pour les personnes non-voyantes sur la plage de Trottet.

- **Lutter contre la pauvreté et les inégalités**

Dès l'année 2019, l'Éducation nationale et la Ville d'Ajaccio ont signé une convention relative au dispositif des « Petits déjeuners » pour lutter contre la pauvreté et favoriser le bien-être des élèves ainsi que leur alimentation.

En 2019, 3 écoles ont participé à ce dispositif à savoir : les écoles maternelles Andria Fazi, Salines 6 et Jardins de l'Empereur au sein desquelles 1 petit déjeuner est distribué.

Depuis le 01/01/2022, deux nouvelles écoles sont venues se greffer à ce dispositif à savoir : les écoles maternelles de Bodiccioni et Candia avec un petit déjeuner tous les mardis.

De même, la distribution des petits déjeuners a été augmentée dans les 3 premières écoles à savoir 2 petits déjeuner par semaine au lieu de 1 (mardi et vendredi).

Aussi, le nombre d'enfants bénéficiant de cette action est de 409 soit 16 383 petits déjeuners servis (établis selon les recommandations du Programme National Nutrition Santé).

- **L'école inclusive**

La Ville d'Ajaccio soutient l'école inclusive depuis de nombreuses années. En 2021, elle a signé en 2021 une convention de partenariat à titre gracieux avec l'ARSEA (Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Éducation et d'Animation) pour la mise en place d'une unité d'enseignement « Autisme » à l'école élémentaire « Les Jardins de l'Empereur », et elle s'est engagée à réaliser des travaux d'aménagement nécessaires pour la création des deux classes spécialisées accueillant 4 enfants et 2 adultes chacune, ainsi qu'à la prise en charge en cas de besoin d'un Auxiliaire de Vie Scolaire Collectif (AVSCO) sur le temps de la pause méridienne.

4.6 Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique de la Ville

L'objectif de l'action municipale dans les quartiers populaires est de construire une ville solidaire et durable qui prend en compte les dimensions sociales, culturelles et sportives.

Dans ce cadre, l'action municipale s'est orientée vers la constitution d'un véritable maillage communal des structures de proximité en favorisant :

- la promotion des Maisons de Services Publics,
- la réhabilitation des infrastructures sportives,

- la pérennisation d'un dispositif de réussite éducative performant,
- une présence renforcée dans les quartiers à travers les centres sociaux et les médiathèques, afin de favoriser la cohésion sociale et de promouvoir la culture,
- un effort particulier pour promouvoir la langue corse, vecteur de lien social.

La municipalité s'est attachée à développer une offre de services diversifiée à destination des usagers en favorisant l'accessibilité des habitants aux Services Publics municipaux. Il s'agit de rapprocher le service public du citoyen et d'éviter des déplacements inutiles vers l'hôtel de ville.

1 PAS DE PAUVRETÉ 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 
1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour			
4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle			
10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre			
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			

- **Les Centres Sociaux Municipaux**

L'animation de la vie sociale est au cœur de l'action des Centres Sociaux Municipaux de St Jean, des Salines et des Cannes.

Soutenus par la CAF et financés notamment par l'Etat et la CAPA dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2023, ils sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale.

Ils permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Leurs champs d'intervention s'articulent autour de 4 grands axes : Enfance – jeunesse ; Adultes – seniors ; Accès aux droits – permanences sociales ; Famille.

- **Le Relais des Associations**

Le Relais des Associations de la Ville d'Ajaccio a mis en place, depuis sa création, un véritable protocole de traitement d'aide et de suivi des associations et a impulsé une dynamique nouvelle de mise en réseau du tissu associatif.

Depuis 2021 la création de la Maison des Associations des Padule a permis d'héberger 17 associations :

POLE SURDITE DE CORSE

ASSOCIATION TOUS POUR CHACUN

ASSOCIATION LGBT - BENVINUTU IND'È VOI-AIACCIU

ASSOCIATIONS TRI & DONS

GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE CORSICA U SCONTRU

PROTECTION CIVILE DE CORSE

LES RESTAURANTS DU CŒUR

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE HENRI TOMASI

I CONDOTTIERI - CLUB DE JEUX AJACCIO

ASSOCIATION ANCIENNES AUTOMOBILES AJACCIENNES - 3A

ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT-ERASME

ASSOCIATION PEINTRES ET ARTISTES AJACCIENS

ASSOCIATION NUSTRALE GAMING

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RADIOAMATEURS AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE DE CORSE DU SUD - ADRASEC 2A

ASSOCIATION DONNE & SURELLE

LA MARIE DO

Les actions phare 2022

Le centre Social St Jean :

Outre l'accent mis sur l'accompagnement scolaire et l'organisation de séjours pour les jeunes, le Centre Social St Jean a renforcé ses deux actions « bourse au permis » et « brigades vertes » soutenues dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (5000 € et 4500 €).

En 2022 le dispositif « Bourse au permis » a mobilisé 24 jeunes âgés de 18 à 25 ans et accompagnés par les 3 centres sociaux municipaux.

Le Centre Social des Salines :

Avec le soutien financier de la CAPA (4000 € sur le pilier habitat et cadre de vie du Contrat de ville) réalisation d'une fresque sur le mur de l'école S. VEIL qui met en valeur les femmes.

Ce projet est révélateur de l'approche globale menée par le centre social sur son territoire d'intervention, et de la transversalité entre les différents pôles :

- Sur la méthode, il a été porté conjointement avec le Conseil citoyen des Salines, le coordonnateur des politiques publiques, le service langue et culture Corse et a fédéré l'ensemble des publics (enfants, adultes- sénior, familles, habitants du quartier)
- Sur le fonds il a été porteur d'une réflexion, et d'échanges sur les droits des femmes et a participé à rendre les habitants acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie.

La Maison de Quartier des Cannes :

Pour la 4^{ème} année consécutive, la Maison de Quartier des Cannes a remis en lumière sa semaine consacrée à l'histoire de la Corse du 5 au 9 septembre 2022.

Ateliers, conférences, dégustations de produits locaux ou encore spectacles rythment cette semaine dédiée au patrimoine et a destination d'un large public : une place importante est accordée au public

scolaire avec 8 classes des écoles élémentaires des quartiers des Cannes et des Salines et 4 classes des écoles maternelles.

La Maison de Quartier a accueilli au cours de cette semaine prêt de 600 personnes dont 288 scolaires.

- **Les Maisons de Service Public – France Services**

Les trois structures, des Iles, Jardins de l'Empereur et Mezzavia répondent à la problématique de l'accès aux services publics rencontrés par les usagers.

Ainsi, elles constituent de véritables portes d'accès aux services publics pour les usagers. Elles répondent à l'attente des usagers qui souhaitent des services publics plus proches, plus faciles d'accès et plus polyvalents.

Face à une dématérialisation toujours plus importante, elles incarnent une proximité à visage humain qui permet de recréer du lien social.

La MSP de Mezzavia enregistre une activité beaucoup plus importante due à son activité CNI-Passeports.

4.7 Animer et faire vivre les quartiers ajacciens (Ville)

La Ville d'Ajaccio s'engage pour que ses zones urbaines offrent à ses habitants un cadre de vie sain qui réponde aux besoins réels de sa population. C'est par l'intermédiaire des maisons de quartier, mais également d'associations, que des actions sont mises en place pour animer et faire vivre les quartiers prioritaires ajacciens

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles			
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires			
11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics			
12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature			

- **ACTIONS DANS LES STRUCTURES DE PROXIMITÉ**

Les bibliothèques et médiathèques de la Ville s'investissent dans la sensibilisation aux questions de développement durable auprès du grand public. Cela passe notamment par l'organisation d'événements sur ce thème.

Ainsi, en 2022, les médiathèques ont participé à la Fête de la science consacrée au thème du réchauffement climatique, avec des ateliers, des conférences, et des projections animées par des spécialistes de différentes disciplines scientifiques concernées le réchauffement climatique : météorologie, archéologie, astronomie, sciences humaines...

Tout au long de l'année, les structures proposent également des ateliers en lien avec le développement durable (par exemple ateliers créatifs par le recyclage, ateliers de fabrication de cosmétiques bio ou de produits ménagers bio...).

Elles travaillent aussi sur des projets visant à l'éducation des plus jeunes (par exemple, la médiathèque des Cannes a mis en place une résidence d'écriture en partenariat avec le lycée Laetitia et l'Office de l'Environnement sur le thème de l'écologie et de la préservation de notre environnement).

Par ailleurs, les usagers peuvent se documenter sur ces questions dans les bibliothèques et médiathèques qui proposent un fonds documentaire sur tous les aspects du développement durable, régulièrement renouvelé.

Au quotidien, les bibliothèques et médiathèques ont mis en place de bonnes pratiques qui vont dans le sens du développement durable : tri et recyclage de tout le matériel, avec dépôt régulier dans les bornes (papier, ampoules, cartouches imprimantes, piles...).

Pour les ateliers qu'ils animent, les agents des médiathèques choisissent au maximum du matériel recyclé et sans emballage polluant et réutilisent autant que possible papier, carton, magazines... Les usagers sont associés à ces actions avec la mise à disposition dans les structures de poubelles de tri, et des récoltes de déchets (par exemple bouchons en plastique).

Et elles participent à des opérations locales (par exemple, la médiathèque des Jardins de l'Empereur participe chaque année à la Clean Day avec le Conseil Citoyen et la CAPA).

LANGUE CORSE ET ENSEIGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DURABLE

En 2022, dans le cadre d'un partenariat avec l'Education Nationale, le service langue et culture corse de la ville d'Ajaccio a mis en place un projet valorisant le patrimoine naturel et bâti du site de la Parata. 8 Classes d'Ajaccio de cycle 3 ont participé au projet décliné en 3 parties :

- 5 intervention dans chaque classe pour aborder les thématiques suivantes : faune, flore, histoire du site, patrimoine bâti et métiers.

- 1 sortie sur le site de la Parata pour participer à une course d'orientation et à la reconnaissance des éléments abordés pendant les 5 interventions scolaires.

- 1 journée sur le site de Mezu mare.

Lors de la sortie sur le site de la Parata, le service langue et culture corse a organisé une opération de collecte des déchets à l'aide de sacs poubelle et des pinces à déchets.

Le remplissage des sacs s'est effectué en fonction de l'origine des déchets de manière à pouvoir les mettre dans les bacs de recyclage adaptés.

La notion de macrodéchets d'origines diverses qui viennent s'échouer sur le rivage a été abordé avec les scolaires afin de leur montrer que si la mer est polluée, le littoral le sera aussi.

4.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans la diversité

les progrès en faveur d'une politique de ressources humaines exemplaire se poursuivent. Les actions en faveur de l'autonomisation des personnes atteintes de handicap, comme la lutte contre les discriminations au recrutement, sont vectrices de diversité au sein des services de la collectivité.

 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>
<p>1.3 Donner un accès aux mêmes droits, aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété</p>			
<p>5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles</p>			
<p>8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p>			
<p>10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique,</p>			

indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leurs religions ou de leur statut économique ou autre

Élément RH action en faveur d'une politique de RH exemplaire :

Automatisation des personnes atteintes de handicap

Lutte contre les discriminations au recrutement

FINALITE 5 : UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable

5.2 Former les agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques (ville/CAPA)

Dans le but d'intégrer les bons gestes et principes écoresponsables aux pratiques de tous, la collectivité forme ses agents ; les différents services s'approprient les enjeux liés à leurs activités. Les sessions d'accompagnement et de formation permettent un changement des pratiques professionnelles et contribuent aussi à faire émerger des propositions issues du terrain.

 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>
<p>4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement de qualité et à un coût abordable</p>			
<p>11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p>			
<p>12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature</p>			
<p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p>			

La ville d'Ajaccio dispose de 17 km de linéaire de côte, mais en partage la domanialité/propriété/gestion avec la CAPA, les services de l'Etat (DDTM, DMLC, DREAL), la CDC, la CCI, le Conservatoire du Littoral et des propriétaires privés.

La DEVL gère 22 sites de baignade, plages et criques, leurs arrières-plages et parkings.

La préservation de cet espace naturel véritable potentiel en biodiversité ne peut être envisagée sans la formation des agents qui gèrent de façon raisonnée notre littoral, ainsi l'association « Rivage de France » a été sollicitée afin de les former aux bonnes pratiques de gestion raisonnée sur les plages ajacciennes



CORSE
AJACCIO

La ville d'Ajaccio se situe dans la partie sud de la Corse, bordée par la mer Méditerranée, implantée en position d'abri sur la côte occidentale de l'île. La commune en elle-même s'étend sur la rive nord du golfe d'Ajaccio, entre la rivière la Gravona et la pointe de la Presqu'île de la Parata, latellière Grand Site, d'où se détachent les fameuses Îles Sanguinaires. De nombreuses plages et criques bordent son littoral dont les sites naturels du Capo di Fenu et de Ricanto, propriétés en partie du Conservatoire du littoral et classés en zone Natura 2000, sont remarquables. Afin de renforcer la préservation de ces espaces durables riches d'une faune et d'une flore remarquables, la Ville d'Ajaccio met en œuvre une politique de sensibilisation environnementale auprès de la population et a notamment adopté un nettoyage raisonné de ses plages.



Laurent Marangeli
maire d'Ajaccio et
président de la
communauté
d'agglomération du
Pays ajaccien



Caroline Corticchiato
2^e adjointe au maire déléguée à
l'environnement
et à la transition écologique,
à la gestion du patrimoine
paysager et des plages

LIENS UTILES

• www.ajaccio.fr

CONTACT

Mairie d'Ajaccio
Avenue Antoine Serafini - BP 412
20304 Ajaccio
Tél : 04.95.51.53.43
Mail : cabinet@ville-ajaccio.fr



Formations éco-responsables

- **Petite enfance**

Le personnel est sensibilisé aux bonnes pratiques pour économiser l'eau et l'énergie.

Des campagnes d'information sont proposées tout au long de l'année pour sensibiliser agents et familles :

- Gaspillage alimentaire
- Nutrition
- Qualité de l'air intérieur
- Hygiène corporelle

- **Accueil de loisirs**

L'éducation à l'environnement est mise en œuvre dans les accueils de loisirs sur les temps périscolaire et extrascolaire.

La valorisation des déchets et leur recyclage sont favorisés :

- Mise en place d'espaces de récupération de cartons, papiers et plastiques,
- Actions de terrain menées avec les enfants pour le recyclage de matériaux,
- Utilisation d'un composteur à L'ALSH de Baléone. Les enfants sont sensibilisés à la réutilisation des composants des menus et le compost obtenu est utilisé au sein du jardin pédagogique de BALEONE
- Jardinage à L'ALSH Saint Jean, travail sur les saisons, les légumes et les plantations d'aromatiques.
- Des formations spécifiques sont prévues afin de travailler les projets de jardins pédagogiques au sein des structures qui l'envisagent.
- Afin de limiter l'utilisation des bouteilles en plastique, il est demandé aux familles de prévoir des gourdes au nom de l'enfant. Nous avons donc réduit l'utilisation de contenants à recycler.
- Des feuilles de papier usagées sont disponibles à la direction pour une utilisation sur l'ensemble des ALSH. Nous n'achetons plus de rames de papier blanc pour les activités manuelles.

Chaque Accueil de Loisirs assure des formations auprès du public afin de les initier aux « ECO-GESTES » : extinction des lumières, économie d'eau...

A terme, un « coach vert » sera désigné sur les ALSH afin que les actions soient pérennisées dans le temps.

Des actions de « nettoyage » de plage ont été menées avec la participation des enfants de l'Accueil de Loisirs Maternel du Parc Berthault, en partenariat avec le service propreté de la Ville et la CAPA. Les projets pédagogiques des ALSH étant en cours d'évaluation, des objectifs pédagogiques relatifs au développement durable sont prévus pour l'ensemble des structures d'accueil.

5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitants (CAPA/ville)

Les avantages d'une zone urbaine végétalisée sont multiples : conserver une biodiversité riche en ville, améliorer la qualité de l'air ou encore agir pour une agriculture durable et de proximité. Ainsi, promouvoir le jardinage et l'agriculture est un levier efficient sur lequel la Ville s'appuie pour encourager les circuits courts, l'alimentation locale et les aménités vertes.

		
<p>2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production</p>		
<p>12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p>		
<p>15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes</p>		

Création de jardins familiaux

Jardins familiaux/partagés et espace paysagé aux Salines

En 2022, les études de conception et la concertation avec les habitants se sont poursuivies. L'espace situé aux Salines qui accueillait des locaux techniques de Kyrnolia a été désimperméabilisé dans sa totalité et va être transformé en espace vert dans une volonté de favoriser l'agriculture urbaine et les circuits courts.

Préalablement à l'aménagement de ce terrain, la Ville a fait procéder à la démolition des anciens locaux Kyrnolia en 2019. La Ville s'est engagée auprès de l'Etat (dans le cadre du PRU Cannes Salines) à y réaliser un espace vert, la zone étant inscrite au PPRI zone rouge donc inconstructible.

En 2021, La Ville a répondu à l'appel à projet « agriculture urbaine » et constitué un dossier de candidature. Une convention avec l'Etat a été signée pour permettre le financement de l'étude d'aménagement au titre des aides France Relance à hauteur de 80% ;

Le bureau d'étude INGENIA a été retenu fin 2021 pour réaliser l'étude d'aménagement jusqu'au stade DCE.

Des réunions avec les services de la Ville concernés ont été effectuées courant de l'année 2022, et avec le conseil citoyen des Salines qui a participé à l'élaboration du projet d'aménagement. Cette démarche réussie de co-construction du projet intégrant les contraintes inhérentes au site, sera

dupliquée à d'autres projets ; Une vingtaine de parcelles individuelles seront créées, une parcelle collective ainsi qu'un espace d'agrément ombragé.

Les dossiers de demandes de subventions seront préparés et transmis au cours de l'année 2023 pour un début des travaux fin d'année 2023.

Le montant estimatif des travaux de de 250 000 euros HT.

Projet d'aménagement phase DCE



5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments (CAPA/Ville)

Les risques liés à une alimentation néfaste pour la santé et l'environnement sont un réel enjeu de santé publique. Les ajacciens (ennes) et notamment les plus jeunes doivent pouvoir compter sur la collectivité pour leur donner le choix d'une alimentation saine à faible impact écologique. Pour ce faire, chaque année, l'offre en restauration collective est repensée et des actions d'éducation sont proposées pour toujours mieux répondre à cette problématique essentielle

<p>2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production</p>			
<p>3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol</p>			

8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols

- Alimentation durable dans les cantines de la ville

- Des produits durables dont des produits bio sont proposés chaque mois dans les menus des cantines scolaires.

-Un menu végétarien est proposé aux enfants une fois /semaine.

- En 2022, une convention multipartite pour définir les opportunités de création d'une plateforme logistique pour l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective scolaire et l'analyse de la viabilité du projet sur le territoire de la CAPA a été signée entre la Ville d'Ajaccio, la CAPA, Corse Active Pour l'Initiative et la SAS Dix Autrement.

- Alimentation durable dans les crèches

Les repas :

Les repas servis aux enfants sont confectionnés avec des produits frais : viande, poisson, fruits et légumes.

Nous privilégions des produits de saison, bio, locaux, bénéficiant d'un circuit court.

L'eau du robinet est la boisson privilégiée pour les plus grands. L'eau minérale est réservée uniquement aux plus petits

Le gaspillage alimentaire :

Afin de limiter le gaspillage alimentaire, l'élaboration des repas tient compte du nombre d'enfants présents et du grammage des portions. (GEMRCN)

Durant l'année 2022, un travail a été entamé pour réduire les quantités commandées et/ou cuisinées au plus proche du nombre d'enfants accueillis.

5.6 Préserver le patrimoine de la ville : redynamiser le cœur de ville « Action cœur de ville » (Ville/CAPA)

La protection et la conservation du patrimoine de la Ville sont un devoir, mais constituent également un véritable atout. Les monuments historiques, édifices et paysages qui la composent embellissent le cadre de vie des riverains et rendent Ajaccio bien plus agréable et attractive aux yeux des visiteurs

		
8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux		
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain		
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial		

Redynamiser le cœur de ville par l'aménagement durable

La qualité urbaine de la ville d'Ajaccio s'est très largement dégradée depuis plusieurs décennies.

Parmi les éléments forts du diagnostic porté sur la situation du cœur de ville, on rappellera :

- Un niveau d'intervention urbaine sur l'espace public en cœur de ville globalement faible depuis plusieurs décennies en cœur de ville.
- Une homogénéisation des traitements d'espaces au sol sans recherche architecturale et urbanistique affirmée.
- Un encombrement anarchique de l'espace public par la voiture.
- Des éléments majeurs du Patrimoine historique et culturel non mis en valeur.

Face à ces éléments une stratégie d'action a été élaborée. Elle consiste :

- A libérer l'espace public au service des habitants et des chalandes,
- A remettre en valeur des éléments majeurs du patrimoine dans la ville.
- A développer une démarche de marketing territorial autour de la figure tutélaire historique que représente Napoléon au cœur de la ville impériale.
- A fournir l'accès aux équipements et services publics

Cette stratégie se traduit par de multiples actions réalisées :

- Aménagement de la place Campichi,
- Réappropriation de la citadelle Miollis,

Ou en cours :

- Etudes de piétonisation de la ville génoise,
- Etudes de préfiguration de la requalification de la place du diamant, extension et rénovation du parking,
- Etudes de programmation pour la création d'une base nautique et requalification de la place Miot,
- Réhabilitation de la caserne Grossetti,
- Etude de programmation pour la création d'un musée Napoléonien et d'une restructuration de l'hôtel de ville,
- Aménagement du Casone,

Requalification de la place du diamant, extension et rénovation du parking,

La place De Gaulle, aussi appelée la place du Diamant, est située en un point stratégique de la ville, le long d'axes de circulation principaux. Offrant une vue magnifique sur le golfe d'Ajaccio, elle est la principale place piétonne d'Ajaccio. D'une surface d'environ 1.7 ha, elle représente un espace urbain emblématique de la ville.

Cette place possède aussi une forte dimension patrimoniale avec la présence d'un monument érigé sous le Second Empire, pour honorer la gloire de Napoléon 1er et de ses frères. Ce dernier est représenté en statue de bronze sur un cheval, toujours vêtu à la romaine. Il est entouré de ces frères, Joseph, Louis, Lucien et Jérôme, statues en pieds de granit rose.

Elle accueille tout au long de l'année des événements festifs.

Réaménagée dans les années 80, fortifiée en 2017 au niveau de la place, elle ne correspond plus aux besoins actuels et ne cadre pas avec la dimension souhaitée pour Ajaccio par la Municipalité.

Le parking du Diamant, situé sous la place De Gaulle, a été construit dans les années 80.

D'une capacité de 630 places, il représente la principale offre de stationnement en cœur de ville de par sa position privilégiée.

Il est souvent saturé, il ne correspond plus aux standards d'un équipement public de qualité.

A l'instar de la place Campinchi rendue aux piétons, d'autres projets d'aménagements prévoient de restituer de l'espace public aux ajacciens, comme la piétonisation de la vieille ville. Ainsi l'extension du parking Diamant permettra d'augmenter l'offre de stationnement, l'extension du parking présente un caractère hautement prioritaire pour notre ville.

L'objectif est par conséquent d'améliorer le confort de la population tout en créant 200 places de stationnement supplémentaires.

Principes d'aménagement

Les objectifs principaux du projet :

- augmenter la capacité du parking du Diamant de 200 places environ sous l'avenue de Paris et l'avenue Eugène Macchini, et mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité le parking existant ;
- requalifier la place du Diamant (place De Gaulle) en parc urbain, en intégrant une fontaine, des espaces verts et différentes activités tout en maintenant un espace modulable pour les manifestations diverses. Cette requalification de la place doit tenir compte des objectifs et contraintes d'exploitation du parking à rénover (ascenseurs...).

L'esprit initial de l'aménagement de la place doit être retrouvé afin de retrouver une forme de convivialité des espaces publics ; les perspectives vers la mer et les transparences doivent être mises en valeur.

L'aménagement de la place doit se faire en lien avec le parking, avec l'avenue de Paris et l'avenue Eugène Macchini, ainsi qu'avec le front de mer.

L'objectif est de créer un lieu convivial arboré et frais.

Le principe général de la création d'un parc urbain en ville a été retenu tenant compte de l'extension du stationnement souterrain et des conséquences sur les espaces végétalisés existants ainsi que sur les effets d'îlot de chaleur urbaine que celui-ci entraîne.

L'objectif général du scénario proposé est de renforcer la trame verte et bleue, de minimiser l'îlot de chaleur urbaine, de valoriser les énergies renouvelables et la gestion intégrée des eaux pluviales.

Ce projet d'un coût global de 18.1 M€HT, a fait l'objet d'une consultation pour un marché de conception réalisation.

Année 2022

- Etudes préalables :
 - Relevé topographique de la place et du parking par le cabinet AGEX - 48 492,00 € HT - Date : février et avril 2022
 - Investigation géotechnique par GEOTECHNIQUE SAS - Montant : 41 124,00 € HT - Date : avril et mai 2022
 - Diagnostic Amiante, plomb par ALBERTINI - Montant : 3 840,00 € HT - Date : mai 2022
- DCE de conception réalisation établi et publié en mai 2022
- Sélection de 3 candidats autorisés à remettre une offre - Date : juillet 2022

Perspectives 2023

- Remise des offres le 5 janvier 2023
- Négociation au 1^{er} trimestre 2023
- Dévoisement de réseaux et archéologie préventives au premier semestre 2023
- Attribution au second trimestre 2023
- Etude et dépôt de PC en second semestre 2023.

Etudes de programmation pour la création d'une base nautique et requalification de la place Miot,

La place Miot et ses aménagements connexes fait partie des emprises identifiées au sein du programme Action Cœur de Ville.

Cette opération à l'instar de lu projet de la citadelle, de l'extension du parking du Diamant et requalification de la place de Gaulle et de plusieurs autres projets, constitue un des projets d'ensemble de ce programme pour lequel la Ville a été sélectionnée le 26 mars 2018 par le comité national de pilotage.

La ville d'Ajaccio a engagé une mission de préfiguration de ce site au moyen d'une étude mise à disposition par la banque des territoires et réalisée par les bureaux d'études Ville Ouverte et Phytolab.

Il a été adjoint à cette programmation relative à la place Miot 2 projets connexes en connexion immédiate avec le réaménagement de ce site à savoir :

- L'étude de l'implantation d'une base nautique municipale en limite Nord Est de l'emprise
- L'étude d'une promenade littorale depuis la Place Miot jusqu'au boulevard Lantivy assurant la continuité des liaisons douces traversant la place et connectée à l'ouest de la Ville et à la voie verte des Sanguinaires.

Un comité technique et un comité de pilotage ont été mis en place associant les principaux partenaires et parties prenantes de l'opération.

Dans le cadre la phase de diagnostic une concertation a été engagée et organisée notamment sur site les 29 et 30 novembre 2021.

Les contributions nombreuses des Ajacciens ont fait ressortir un attachement important aux usages actuels de la place, tout en les améliorant, et un souhait du maintien de son caractère « familial ».

En effet la place à de nombreuses utilisations, sportives (pétanque, workout, skatepark, jogging...), familiales (jeux d'enfants, kiosque, esplanade, promenade) ; paysagère et végétal, événementielle (salons, forains...) ou simplement contemplative.

Les principaux enjeux identifiés à l'issue de cette phase de diagnostic et de concertation sont les suivants :

Renforcer la présence végétale

- Favoriser les mobilités actives et réorganiser la place de la voiture
- Améliorer la promenade littorale depuis la plage du Trottel jusqu'à la citadelle
- Améliorer les accès à la mer et valoriser les points de vue sur le plan d'eau.

Assurer la complémentarité de l'aménagement avec les autres espaces publics de la commune

Lors de la phase suivante 2 scénarios ont été mis au point en respectant les enjeux du site et le mix des usages identifiés en optimisant les surfaces attribuées à chacun de ceux-ci, pour un meilleur usage de l'emprise.

Des sous-scénarios ont également été proposés, portant notamment sur les niveaux de maintien de l'offre de stationnement.

Les 2 grandes familles de scénarios proposés sont ainsi les suivantes :

- Parc boisé avec clairière centrale
- Parc boisé avec large ouverture sur la mer au travers d'un mail événementiel.

Le comité de pilotage a porté son choix sur le scénario n°1



Cette opération est inscrite dans la déclaration d'intention signé le 4 mars 2021, par Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet de Corse

5.7 ~~Coopération financière et technique auprès des villes partenaires~~

5.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables (CAPA/Ville)

<p>13.2 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durable</p>		
<p>12.7 Promouvoir les marchés publics responsables</p>		
<p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>		

Schéma de mutualisation des services :

Schéma adopté et en cours d'application

La démarche de mutualisation des services au sein du Pays Ajaccien - communauté et communes - a connu en 2015 une première réalisation importante avec la création du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

Il convient de rappeler que le schéma de mutualisation des services est, selon la volonté du législateur, un schéma directeur de planification, sans obligation de réalisation, mais avec un suivi annuel institué. C'est donc un outil de référence qui fixe un cadre et des propositions ou perspectives, au regard de la situation actuelle des ressources humaines de nos collectivités.

Quatre projets de nouveaux services communs prévus par le schéma ont été mis en œuvre en 2018 entre la CAPA et la commune d'Ajaccio, avec possibilité d'adhésion des autres communes intéressées : la direction des systèmes informatiques et du numérique, et la direction adjointe de la commande publique au 1^{er} février 2018, la direction des ressources humaines au 1^{er} avril 2018, et le service des affaires juridiques créé par le délibération du Conseil communautaire en juillet 2018 pour aboutir à la signature d'une convention prévue début 2019 ; cette signature a été différée pour optimiser les affectations de personnels au sein du service.

Le sixième service commun Ajaccio/CAPA, service de médecine préventive, a été mis en place a/c du 1^{er} août 2019, sur la base du service issu de la commune d'Ajaccio.

Le 19 Novembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé la création d'un septième service commun géré par la CAPA, la direction de la communication interne. La convention afférente a pris effet le 1^{er} Janvier 2021.

Par avenant convenu entre la CAPA, la commune d'Ajaccio et l'OIT du Pays ajaccien, ce dernier a adhéré au service commun de médecine préventive SMP à compter du 1^{er} octobre 2021.

Depuis la modification législative de décembre 2019 de l'article L5211-39-1, l'établissement en début de chaque mandature d'un nouveau schéma de mutualisation des services n'est plus une obligation mais seulement une possibilité. Compte tenu du niveau important de mutualisation des services déjà réalisé, il apparaît qu'un nouveau schéma n'est pas nécessaire.

Après quatre exercices budgétaires concernant les principaux services communs, il est apparu opportun à l'occasion du DOB annuel 2023, et conformément aux engagements pris auprès de la Chambre Régionale des Comptes, d'établir un bilan de la mutualisation des services du Pays Ajaccien.

- **Intégration des engagements de développement durable à travers la Commande publique**

Insertion de critères de performance sociale et environnementale dans les marchés publics :

Action récurrente

La commande publique contribue à la cohésion sociale sur son territoire, cela se traduit dans les textes régissant les Marchés Publics par toute une série de dispositifs identifiés sous l'appellation de clauses sociales. Les marchés publics sont un moyen, pour les collectivités, de promouvoir l'emploi sur leur territoire.

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a décidé de faire application des dispositions relatives aux clauses sociales en incluant dans le cahier des charges de ses marchés publics une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Il s'agit, pour l'attributaire du marché, de réserver une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution du marché à une action d'insertion réalisée selon l'une des modalités suivantes :

1ère modalité : le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance avec une entreprise d'insertion ;

2ème modalité : la mise à disposition de salariés.

A travers un organisme extérieur qui met à votre disposition des salariés en insertion pendant la durée du marché.

3ème modalité : l'embauche directe

En 2022, aucun marché ne s'est prêté à cette mise en œuvre.

Insertion de clauses au sein des marchés publics prévoyant l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Action récurrente

Le décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 fixe la liste des biens concernés et le pourcentage afférent.

Dématérialisation intégrale des procédures de validation interne via la mise en place du parapheur électronique pour l'ensemble de la Direction des affaires juridiques de la commande publique et des assemblées.

Action permanente

Achat durables, achats de produits locaux, bio et/ou issus du commerce équitable pour les événements organisés par la CAPA :

Action récurrente

L'achat de produits durables passe par des essais qui sont pérennisés s'ils sont concluants. Ainsi, un essai pour l'achat de cartouches d'encre recyclées n'a pas été renouvelé, alors que les achats de fournitures de bureau se portent sur des objets en matériaux recyclés ou dont les matières premières sont issues d'une gestion durable.

L'achat de produits alimentaires bio et/ou issus du commerce équitable a progressivement été mis en place ces quatre dernières années, pour être généralisé aujourd'hui à l'ensemble des événements organisés en interne.

La démarche est complétée par une exigence sur les déchets, par le choix de vaisselle non jetable par exemple.

Ces exigences sont formalisées au niveau des documents de consultation des entreprises.

Petite enfance

Achat de matériel et de mobilier :

- Les matériaux éco - responsables (sans phtalates et sans formaldéhydes) et les bois issus de forêts éco-gérées sont privilégiés,
- Les commandes sont groupées afin de réduire l'impact des transports sur l'environnement.
- Les produits d'entretien sont écolabellisés

Mesures de réduction de l'utilisation du papier :

- Dématérialisation des factures
- Inscriptions en ligne à l'école, aux activités péri et extrascolaires. Cette dernière mesure permet également de réduire les déplacements des parents.